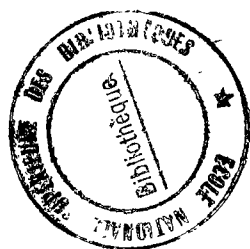


**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des Sciences
Sociales Grenoble II
Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
Projets Culturels**



Mémoire

LA PLACE DES CENTRES CULTURELS FRANCAIS DANS LA POLITIQUE
CULTURELLE FRANCAISE EN ISRAEL

Christine CARRIER

Sous la direction de : Alain MASSUARD,
Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires

1990

M

22

1990

La place des centres culturels français dans la politique
culturelle française en Israël

Christine CARRIER

RESUME : Cette étude expose l'analyse et l'application de la politique culturelle française en Israël en montrant le rôle spécifique joué par les centres culturels français dans ce pays.

DESCRIPTEURS : centre culturel
politique culturelle française
politique culturelle à l'étranger
relation internationale

ABSTRACT : This study exposes the analysis and the application of the french cultural policy in Israël and shows the specific role played by the french cultural centers in this country.

KEYWORDS : cultural center
french cultural policy
cultural policy abroad
international relation

REMERCIEMENTS

Je tiens avant tout à remercier M. Alain Massuard pour avoir accepté la direction de ce mémoire. Je remercie le directeur du centre culturel français de Beer Sheva, M. Hervé François pour m'avoir invitée à travailler pendant trois mois dans son centre et pour l'accueil qu'il m'a réservé. Je voudrais aussi remercier, le conseiller culturel, J. Soler, le directeur du bureau d'action linguistique, J. Muttelet et les directeurs des autres centres culturels français en Israël pour les précieuses informations qu'ils ont bien voulu me fournir et tout particulièrement M. Jean-Luc Gavard, directeur de l'institut de Tel Aviv.

PLAN

INTRODUCTION

I LA DEFINITION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

A) Les enjeux

1) La situation en Israël

- a) Histoire de l'Israël
- b) La population
- c) Le contexte politique

2) La position de la France en Israël

- a) Les rapports franco-israéliens
- b) Le rôle de l'ambassadeur
- c) L'image de la France

3) L'insertion du culturel dans le politique

- a) Au niveau du ministère des Affaires étrangères
- b) Au niveau d'Israël

B) Les acteurs de la politique culturelle

1) Le conseiller culturel, moteur de cette politique

- a) Ses fonctions
- b) Dans la pratique

2) Les autres acteurs

- a) Les responsables du réseau culturel français
- b) L'état

- 3) Le dispositif culturel français
 - a) Les services culturels
 - b) les établissements culturels

- C) Les moyens de cette politique
 - 1) Le montant des crédits
 - a) Evolution dans le temps
 - b) Par rapport aux autres pays
 - c) Partage entre les différents secteurs

 - 2) La répartition des crédits
 - a) Jusqu'en 1989
 - b) L'expérience de la "fongibilité"

II NAISSANCE D'UNE POLITIQUE CULTURELLE : L'ANALYSE DU RESEAU DES CENTRES CULTURELS FRANCAIS

- A) Présentation
 - 1) Le réseau à l'origine
 - 2) Le réseau en 1985
 - 3) Ses caractéristiques générales
 - a) Les activités
 - b) Les sources de financement
 - c) Le personnel

- B) Le public du réseau
 - 1) Le public des cours
 - 2) Le public des activités culturelles

- C) Le rôle spécifique de l'institut
 - 1) Les rapports ambigus avec les services culturels
 - 2) Le rôle vis-à-vis des autres centres

III LES STRATEGIES DEVELOPPEES

- A) Quelles activités pour quels publics ?
 - 1) L'idée de base
 - 2) Les nouvelles activités
 - 3) Réflexion sur les bibliothèques
- B) La transformation du réseau des centres
 - 1) La situation du centre de Beer-Sheva
 - 2) Les priorités à l'institut de Tel Aviv
 - 3) L'opération Galilée
- C) La modification de cette politique en 1990
 - 1) Le changement de situation
 - 2) Les choix qui s'imposent
 - 3) La situation à Haïfa

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

Introduction
Plan de classement
Présentation

INTRODUCTION

Le vieillissement de l'action culturelle et la perte de vitesse de la langue française dans le monde n'est pas contestable. La culture française n'est plus dominante. Notre démarche consiste à établir un diagnostic de la situation et de la nouvelle donne faite aux individus et aux institutions contraints de définir de nouvelles stratégies dans un environnement différent.

Nous allons essayer de saisir les grandes lignes de la politique culturelle de la France à l'égard d'Israël, les contraintes qui pèsent sur sa définition et les choix qui l'inspirent. Mais les obstacles sont nombreux car il n'existe aucun repérage systématique des acteurs, de leurs stratégies réciproques, de la structure de leurs rapports et de l'évaluation de leur action.

Afin de contourner ces obstacles, nous avons limité notre action aux centres et instituts culturels dépendant du ministère des Affaires étrangères dans un pays donné : Israël. Nous avons tiré parti au maximum des observations faites sur le terrain pour identifier de manière pertinente le rôle joué par ces structures dans la politique culturelle française en Israël ainsi que les mécanismes de fonctionnement et les transformations de ce système d'action culturelle.

Cette étude s'appuie sur une série d'enquêtes réalisées auprès des responsables culturels français : le conseiller culturel, les directeurs des centres culturels, le responsable du bureau d'action linguistique..., mais aussi, sur la visite des quatre centres en Israël et une observation minutieuse de leur environnement.

Israël représente à cet égard, un pays intéressant : ce petit pays (20 770 kilomètres carrés) possède une grande importance stratégique. La France a implanté sur son territoire de nombreux centres culturels destinés, au départ, à la population francophone. Il apparaît utile de suivre l'évolution de la politique menée dans ce pays par la France. Nous avons remarqué qu'une politique culturelle s'appuyant sur la situation locale existait depuis 1985-86. Ces années correspondent à l'arrivée d'une nouvelle équipe culturelle française en Israël. Voyant que les structures culturelles existantes ne remplissaient plus leur rôle de promotion de la culture française, une réflexion sur ce que doit être une politique culturelle adaptée à ce pays s'est définie à partir de l'observation du fonctionnement des centres culturels français.

Cette étude retrace l'analyse et les constatations faites, la mise en place de la nouvelle politique et les conséquences de son application. Elle se découpe en trois parties : la première concerne la définition d'une politique culturelle avec ses enjeux, ses acteurs et ses moyens ; la seconde constitue une analyse sur le terrain du réseau des centres culturels français et de ses difficultés. La troisième partie expose les stratégies développées à partir de cette analyse pour répondre aux nouveaux objectifs de la politique culturelle française en Israël.

LA DEFINITION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

La politique culturelle française s'insère à la fois, dans un tissu politique local et dans la politique globale que la France mène en Israël. Elle dépend de la situation politique israélienne (intérieure et extérieure) et des relations que la France entretient avec ce pays. Il existe ainsi des moments plus ou moins favorables au développement d'une politique culturelle et aux réflexions qu'elle suscite.

Elle se définit au niveau local et c'est le responsable culturel en poste qui fait des propositions au ministère, qui seront acceptées ou non.

Mais un grand nombre de personnes participe à la réflexion culturelle. Pour qu'une politique puisse être efficace, il faut qu'elle soit comprise et acceptée par tous les acteurs culturels français. Reste à savoir si les moyens financiers mis à leur disposition seront suffisants pour mener à bien leurs objectifs.

A) Les enjeux :

Nous allons essayer de montrer après une analyse de la situation israélienne et de la position française comment le culturel s'intègre dans le politique.

1) La situation en Israël :

Il est très important de comprendre la situation politique israélienne car le développement d'une politique culturelle dans un pays comme celui-ci, s'effectue dans un contexte particulier où chaque facette de la société doit être considérée.

Les actions culturelles entreprises par la France sont interprétées différemment dans les périodes de tension et dans les périodes de "calme".

a) Histoire d'Israël :

L'histoire d'Israël est celle des efforts des sionistes pour créer un foyer national juif en Palestine.

A partir de 1935, les arabes avaient, à maintes reprises, manifesté une violente opposition à l'immigration croissante des juifs provoquée par les persécutions nazies. A la fin du mandat anglais en Palestine, un comité exécutif des Juifs de Palestine, présidé par David Ben Gourion, proclama l'indépendance de l'état d'Israël le 14 mai 1948.

Six nations, membres de la Ligue Arabe, attaquèrent aussitôt Israël, mais celui-ci résista avec succès, et les armistices de 1949 lui reconnurent des frontières proches de celles précédemment proposées par une commission de l'ONU en 1947. On avait donc la création en Palestine de deux Etats arabe et juif et l'internationalisation des lieux saints : Jérusalem et Bethléem.

La lutte resta vive entre l'Etat d'Israël et ses voisins arabes en particulier l'Egypte. En 1956, après la nationalisation du canal de Suez, Israël engagea contre cette dernière une action militaire qui fut soutenue par l'intervention des forces franco-britanniques, mais que la condamnation de l'ONU arrêta.

En 1967, une nouvelle guerre avec les pays arabes (la guerre des six jours), aboutit à l'occupation par Israël de la péninsule du Sinaï, de la rive orientale du canal de Suez et de la partie de la Jordanie située à l'ouest du Jourdain : la Cisjordanie.

La seule frontière définitive est celle avec l'Egypte qui résulte du traité de paix du 26 mars 1979. Les autres frontières proviennent d'une situation de fait.

La Knesset a proclamé, en 1980, Jérusalem comme capitale de l'Etat. Cependant, la quasi-totalité des ambassades sont installées dans la principale agglomération israélienne, Tel Aviv, les pays représentés ne reconnaissant pas Jérusalem comme capitale.

En 1987, Les palestiniens se trouvant dans les territoires occupés par Israël se sont soulevés. C'est le début de l'Intifadah qui dure toujours aujourd'hui. Ce soulèvement se caractérise par des émeutes, des jets de pierre et par des grèves. Actuellement les ordres de grève sont toujours largement suivis et les attaques moins nombreuses sont davantage ciblées et planifiées.

Cela conduit à créer dans le pays un sentiment d'insécurité renforcé par des attentats qui touchent des civils notamment sur les plages.

b) La population :

Israël est un pays de 4 millions de personnes, sans compter la population des territoires occupés. Il réunit 20% des juifs du monde. Une extrême diversité caractérise cet ensemble de citoyens israéliens :

- diversité des origines géographiques voir ethniques;
- diversité des confessions religieuses;

Cette situation découle des circonstances historiques : de l'ancienne Palestine sous mandat britannique subsiste une minorité arabe qui se veut israélienne. Elle représente 1/6 de la population totale avec 70% de musulmans, 20% de chrétiens de rite syriaque ou grec, 10% de druzes (secte ésotérique).

Cette population arabe d'Israël ne comptait que 156 000 personnes en 1948 car 800 000 arabes de Palestine avaient fui vers la Syrie et la Jordanie. On dénombre aujourd'hui 714 000 arabes israéliens qui ont un taux de natalité plus fort que celui des juifs ; mais comme nous l'avons vu, ils ne constituent pas un groupe homogène.

Les juifs représentent les 5/6 de la population totale. Ils sont arrivés par vagues d'immigration successives : en 1880, il y avait 24 000 juifs en Palestine, en 1914 : 80 000, c'est le début du mouvement sioniste . Entre 1919 et 1948, 450 000 personnes de plus vont arriveres ; elles viennent essentiellement d'Europe centrale et orientale : ce sont les ashkénazes. Cette immigration est freinée par les autorités britanniques de tutelle. Entre 1948 et 1951 se sera 685 000 arrivants supplémentaires dont 50% proviennent des pays musulmans du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord. Depuis, chaque année, 10 000 personnes d'origines diverses sont accueillies.

Il est important de savoir qu'entre 1957 et 1964, l'Afrique du nord francophone fournira un fort contingent. Depuis 1980, les russes arrivent en grand nombre. Il est attendu pour les années à venir environ 1 million de russes, ce qui est un chiffre énorme.

La population juive représente donc 3,4 millions de personnes.

Cependant, certaines années, le mouvement de départ est supérieur au mouvement d'arrivée.

Les premières vagues se sont installées dans les villages dispersés de Galilée et de Judée puis dans les villes. En 1920, 80% de la population juive vivait dans les principales agglomérations et en 1990, 90% de cette population est urbanisée : Tel Aviv constitue avec ses agglomérations périphériques un million d'habitants.

On dénombre aussi dans le Néguev 20 000 bédouins à peu près sédentarisés.

Actuellement, les "sabras", ceux qui sont nés en Israël, forment 59% de la population.

Cette diversité de population pose des problèmes de coexistence. Les conflits sont nombreux que ce soit :

- entre juifs et palestiniens
- entre juifs et arabes israéliens
- entre juifs orthodoxes et ceux plus libéraux qui refusent les contraintes de la religion.
- entre ashkénazes (juifs venant d'Europe) et sépharades (juifs venant d'Afrique du nord, souvent en bas de l'échelle sociale).

c) Le contexte politique :

Le gouvernement actuel est formé d'une coalition regroupant le Likoud et les petits partis religieux rassemblant environ 10% des électeurs. Ce gouvernement est représentatif d'une grande majorité des israéliens dans la mesure où même si il y a sureprésentation des religieux, il vaut mieux cela qu'autre chose dans l'esprit de beaucoup de gens. De plus, ils affirment une politique et des valeurs que les israéliens voulaient mettre au pouvoir, même si ils ne partagent pas les pratiques quotidiennes qui en découlent. C'est cela qui est important. Il ne faut pas comprendre les religieux seulement par rapport aux prescriptions de la Torah, car on a tendance alors à tirer des conclusions faciles en disant que 15% des israéliens seulement sont pratiquants et que c'est eux qui mènent le jeu politique. Il faut tenir compte de la croyance en certaines valeurs représentées par les partis religieux.

La perte du pouvoir par les travaillistes vient certainement du fait que les ashkénazes perdent de leur poids politique. Le parti Travailliste n'a jamais su, à aucun moment, attiré les masses sépharades qui viennent de l'immigration nord africaine.

Si le Likoud a su, mieux que les autres "intégrer" les masses sépharades, c'est que celles-ci représentaient des idées, des valeurs qui n'avaient rien à voir avec celles du parti Travailliste. Les sépharades, dans leur majorité, n'étaient pas sionistes, ni partisans de toutes ces formules communautaires depuis le kibboutz jusqu'à la Histadrout (syndicat professionnel qui a développé de nombreuses structures culturelles et de loisirs comme par exemple des bibliothèques, des piscines...). C'étaient des formes de la vie sociale qui ne correspondaient pas à leur mentalité. Si ils se sont tournés vers le Likoud, c'est qu'il inclue une conception de la vie sociale plus proche de la leur.

Cependant les dirigeants de ce parti, dans leur grande majorité, sont encore des ashkénazes. Il y a bien sûr, des hommes qui montent comme David Levy et qui sont sépharades.

Quand on parle de la gauche israélienne pour le parti Travailliste et de la droite pour le Likoud, on fait un rapprochement dans des termes français qui n'est pas très significatif.

Actuellement, ce sont donc les idées du Likoud avec leur complexité et leur contradiction qui prédominent dans le pays, mais la communauté sépharade n'est pas la plus nombreuse et elle ne le sera pas dans l'avenir si l'immigration russe continue.

Cette vague d'immigration à en commun avec celle d'Afrique du nord, de ne pas être motivée par une idéologie : ils ne viennent pas parce qu'ils sont sionistes, ils fuient l'URSS. C'est exactement la motivation des sépharades qui ne pouvaient pas faire autrement que de partir.

Mais, sur le plan des idées, ils sont certainement plus proches des ashkénazes de la première vague d'immigration, de même que sur le plan de la formation et du niveau des diplômes.

Les responsables culturels français en poste ont senti que la situation avait changé. Ils ont comme interlocuteurs privilégiés les intellectuels israéliens dans certains domaines. Leurs contacts les plus fréquents ont lieu avec des universitaires, des directeurs de théâtres et de musées.

Dans ce milieu, ils ont ressenti des changements significatifs entre 1985 et aujourd'hui. Les gens des milieux intellectuels pensaient avoir une influence sur l'opinion israélienne et la preuve pourrait être faite qu'ils avaient été, à certaines périodes, des directeurs de conscience du pays et que leurs positions ont influé sur la vie politique du pays. Quand un intellectuel condamnait l'attitude de tel ou tel responsable politique, cela avait un écho. Ils avaient l'impression que ce pays était particulier, dans le sens où sa classe intellectuelle avait une influence réelle sur la vie politique. Il existait un lien étroit entre morale et politique. Ces intellectuels en étaient eux-mêmes convaincus.

Aujourd'hui, ils s'aperçoivent qu'ils n'ont plus aucun ascendant et ils le disent. C'est un tel déchirement pour eux qu'on assiste à un espèce de repli sur le caractère privé. Ils ont des idées mais il ne peuvent rien en faire.

La position des intellectuels est par tradition la tendance la plus modérée vis-à-vis des palestiniens ; ce sont ceux qui sont partisans du dialogue. Cela a toujours été la position de la majorité des intellectuels israéliens.

Nos responsables culturels ont perçu aussi des changements chez les francophones. C'est le milieu sépharade, que l'on sait tourné vers la "droite" israélienne. Il semble, que l'on sent chez eux, une radicalisation par un retour au passé. Ce sont des gens qui ont vécu en milieu arabe pour les plus anciens : si ils n'ont pas transmis à leurs enfants la langue française, par contre ils ont transmis cette espèce d'expérience intérieure qui veut qu'ils ont fui des pays arabes et ils ne veulent plus que cela recommence.

Il y a un racisme très fort dans ces communautés qui ne s'exprime pas par les termes habituels du racisme comme on peut les connaître en France, mais qui se traduit par cette formule : "on ne veut plus rien avoir à faire avec eux".

2) La position de la France en Israël :

Nous nous proposons, ici, de montrer les rapports existants entre la France et l'Israël. Cela nous amène à remonter le cours de l'histoire jusqu'en 1981 et l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République, qui semble marquer une relance des relations entre les deux pays, en instaurant un climat plus serein. Cela concerne les relations entre états : puis nous verrons le rôle que joue notre ambassadeur sur place. Nous terminerons notre analyse en découvrant qu'elle est l'image de la France en Israël.

a) Les rapports franco-israéliens :

Depuis la création de l'état d'Israël en 1948 jusqu'à la guerre des six jours en 1967, les relations entre la France et l'Israël reposaient sur deux piliers technologiques : la coopération atomique et l'industrie aéronotique.

Durant ces années, des rapports amicaux sont tissés et même lorsque l'embargo fut décrété par De Gaulle, il n'était pas possible de mettre fin, du jour au lendemain, à l'amitié qui existait à tous les échelons entre les deux pays.

Quand monsieur Pompidou fut au pouvoir, le gel des relations commença. Il se sentait moins engagé que le général De Gaulle. Mais c'est à partir de 1974 que Giscard, expert en économie, réalisa mieux que quiconque, les possibilités qu'offrait le marché arabe, incomparablement plus vaste que celui d'Israël.

Le bouleversement créé dans l'économie mondiale par les restrictions énergétiques et l'augmentation vertigineuse des prix du pétrole remettaient en question toutes les données du commerce international. Il se révélait impérieux de pénétrer par tous les moyens, pas seulement commerciaux, ce marché arabe colossal. Il était devenu indispensable de geler les relations économiques avec Israël.

Nous allons faire un état des lieux des relations franco-israéliennes, en reprenant tous les faits, qui entre les deux pays ont été susceptibles d'améliorer ou de détériorer ces relations.

Dans les années 1950-60, les rapports entre les deux pays sont au zénith. La France aide Israël dans la construction de l'usine atomique de Dimona dans le désert du Néguev et une amitié solide existe entre les deux pays.

Les relations vont se dégrader à partir de juin 1967, date à laquelle le général De Gaulle déclare l'embargo des armes allant au Proche-Orient, car c'est en réalité Israël qui est touché par cette mesure (toute son armée est équipée de matériel français).

En 1969, De Gaulle décrète l'embargo total des armes à destination de ce pays, au lendemain du raid israélien sur l'aéroport de Beyrouth au Liban. Il venait renforcer celui prononcé en 1967.

L'embargo sur les armes à destination du Proche-Orient ne sera levé qu'en août 1974 par Valéry Giscard d'Estaing, élu président de la République française en mai 1974. Cette décision sera saluée par François Mitterand qui considèrait cette mesure comme "un acte incorrect et injuste contre Israël".

Une page tumultueuse des relations franco-israéliennes vient d'être tournée.

Pour mesurer l'importance de cette affaire, il convient de rappeler les liens étroits et anciens existant entre les deux pays dans le domaine militaire. C'est grâce à l'armée française qu'Israël a pu se moderniser et acquérir l'expérience nécessaire à l'organisation de sa jeune armée:

- En 1950, des officiers israéliens viennent étudier en France ce qu'est "une véritable armée".

- En 1961, Israël reçoit des avions "Mirage" de la société Dassault.

- Juste avant l'embargo, Israël réceptionne plus de 40 millions de dollars de matériel militaire provenant de France.

En octobre 1974, la France vote pour l'admission du représentant de l'OLP, Yasser Arafat à l'ONU et se désolidarise de ses partenaires européens. Ce jour s'inscrit comme le plus sombre des relations franco-israéliennes et marque sans doute la première étape d'une longue mésentente entre les deux pays.

Six jours plus tard, le chef de la diplomatie française, J. Sauvagnargues rencontre Arafat à Beyrouth. C'est une rencontre historique.

C'est en effet, la première fois, qu'un représentant officiel du monde occidental accepte de dialoguer avec le chef de l'OLP, considéré par les Etats Unis, Israël et la majorité des pays européens comme le responsable d'un mouvement terroriste. C'est une levée de boucliers en Israël contre la France.

En avril 1975, Le vice premier ministre israélien, Ygal Allon, est officiellement reçu à Paris. C'est aussi la première fois en 27 ans d'existence de l'Etat d'Israël qu'un représentant israélien a les hommages de la diplomatie française.

Mais les malentendus se succèdent au niveau diplomatique.

En janvier 1976, au Conseil de sécurité de l'ONU, la France vote avec l'URSS une résolution prévoyant "la création d'un Etat palestinien et le retour des réfugiés dans leur pays". Les Etats Unis opposent leur veto ; la Suède, la Grande Bretagne et l'Italie s'abstiennent.

En juin 1976, un avion d'Air France est détourné vers Entebbe en Ouganda. Il comprend des passagers français et israéliens. Une cellule de crise franco-israélienne se constitue au Quay d'Orsay, pour négocier la libération des otages, mais un commando israélien les libère sans avoir mis au courant la France.

En 1977, la DST arrête Abou Daoud qui a organisé plusieurs attentats du mouvement Septembre noir (en souvenir du massacre des palestiniens par le roi Hussein de Jordanie en septembre 1970) dont le plus spectaculaire est le massacre de Munich (athlètes israéliens tués à Munich). La France reçoit deux demandes d'extradition émanant d'Israël et d'Allemagne. Cependant, la chambre d'accusation déclare irrecevable les deux dossiers et relache Abou Daoud. L'ambassadeur israélien à Paris est rappelé en Israël qui manifeste ainsi son désaveu.

Les relations entre les deux pays sont plus compromises que jamais. La presse se déchaîne ; les critiques fusent à l'intérieur mais aussi à l'extérieur du pays.

La normalisation des relations avec la France aura lieu trois semaines plus tard quand l'ambassadeur Gazit retourne à Paris.

En mars 1977, le chef de la diplomatie française entreprend un voyage d'amitié et d'information en Israël.

En juillet 1977, le Premier ministre R. Barre prend un décret qui met en place de façon détournée un boycottage commercial d'Israël, pour garder de bonnes relations avec les pays arabes. Ce décret sera déclaré nul en juillet 1981, après la promesse faite par F. Mitterand, que président de la République : "il refuserait d'associer la France au boycott commercial qui frappe Israël".

A partir de 1979, on assiste à une recrudescence des manifestations antisémites qui vont de la diffusion de tracts et la profanation des cimetières juifs aux attentats contre des personnalités et des institutions, en France.

En 1980, c'est l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic. Tous le condamnent, même l'OLP.

En 1980, la France décide d'aider l'Irak à construire une centrale nucléaire à Bagdad. Israël proteste, craignant que l'Irak ne fabrique des armes nucléaires et ne s'en serve contre lui. Israël bombarde la centrale en juin 1981 et la détruit.

En mai 1981, F. Mitterand est élu président de la République ; il entreprend un voyage officiel en mars 1982 à Jérusalem. L'accueil est très chaleureux. C'est le premier voyage d'un chef de l'état français en Terre Sainte depuis Saint Louis en 1250!

Il prononcera un discours très attendu à la Knesset où il affirmera le droit pour les palestiniens d'avoir leur propre Etat. F. Mitterand n'a pas modifié sur le fond la politique française au Proche-Orient. Il a suivi, presque à la lettre, la ligne qui avait été tracée en 1967 par le général De Gaulle. Il a simplement modifié la forme et le climat des relations. Cette visite permettra de relancer sur le plan bilatéral les relations économiques, scientifiques et culturelles.

En décembre 1984, Shimon Péres, Premier ministre israélien arrive à Paris. Une nouvelle page des relations franco-israélienne est tournée.

Ils sont tous deux conscients que des relations fondées exclusivement sur la coopération militaire ne correspondent plus à la réalité. C'est pourquoi, il est apparu nécessaire de renforcer les liens économiques, scientifiques et culturels. On relève des signes encourageants dans tous les domaines, y compris celui de la lutte contre le terrorisme international.

On le voit, les relations entre la France et Israël ont longtemps été houleuses et tendues, la France ne voulant pas s'éloigner des pays arabes (fournisseurs de pétrole) ; mais il semble que depuis 1981 et l'élection de F. Mitterand comme président de la République, le climat soit plus serein entre les deux pays.

Cette situation est ressentie, sur place, par nos représentants culturels, encore aujourd'hui. Ils nous disent tous qu'il y a eu deux cassures, l'une en 1967, l'autre en 1981 et qu'actuellement, on est dans la perspective post 1981. Les israéliens ont un préjugé favorable vis-à-vis de la France. C'est ce qui a relancé l'intérêt entre les deux pays et le dialogue.

En 1987, la situation dans le pays lui-même s'aggrave avec la révolte dans les territoires occupés.

Dans cette définition de la position de la France en Israël, il existe un personnage clé : l'ambassadeur à la fois organe de décision et courroie de transmission.

b) Le rôle de l'ambassadeur :

"L'ambassadeur est dépositaire de l'autorité de l'Etat dans les pays où il est accrédité. Il est chargé, sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères, de la mise en oeuvre dans ce pays de la politique extérieure de la France."

"Il représente le président de la République, le gouvernement et chacun des ministres."

"Il informe le gouvernement, négocie au nom de l'état, veille au développement des relations de la France avec le pays accréditaire, assure la protection des intérêts de l'état et celle des ressortissants français."

C'est en ces termes que le décret du président de la République du premier juin 1979 définit les pouvoirs et la mission des ambassadeurs. Ce texte codifie des dispositions réglementaires édictées à ce sujet depuis plus de deux siècles. Ce décret avait pour but de renforcer l'efficacité de l'action de la France à l'étranger.

Dans le pays où il représente la France, l'ambassadeur est dépositaire de l'autorité de l'état, ce qui implique que l'ensemble des services du poste lui soit subordonné, et d'autre part qu'il soit placé sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères à qui incombe, d'une façon générale, la charge de mettre en oeuvre l'action internationale de la France et dont il reçoit des instructions.

L'ambassadeur dispose de collaborateurs dont l'effectif varie selon l'importance et le contenu des relations existantes entre la France et le pays considéré :

- Un attaché des forces armées
- Un conseiller commercial
- Un conseiller culturel

Le personnel diplomatique seconde l'ambassadeur dans l'ensemble des aspects de sa mission, en particulier :

- l'observation et l'étude de l'évolution politique, économique, sociale et culturelle ainsi que des relations internationales du pays de sa résidence, et la rédaction de rapports que, sous forme de télégrammes chiffrés (pour les communications urgentes) ou de dépêches envoyées par la valise diplomatique, l'ambassadeur adresse au gouvernement français.

- les démarches et les négociations avec les autorités du pays de résidence pour les affaires concernant les relations de la France avec celui-ci, ses intérêts et ceux de ses ressortissants.

- les rapports et les contacts avec les milieux politiques, économiques, sociaux et culturels ainsi qu'avec la presse, la radio et la télévision.

- la protection et l'aide à apporter à la colonie française.

- tout ce qui concerne le fonctionnement de l'ambassade.

Les services spécialisés, tant civils que militaires, sont placés sous l'autorité de l'ambassadeur qui coordonne et anime leurs actions. Les responsables de ces services doivent lui fournir toutes les informations et études nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Ainsi, l'ambassadeur est entouré, pour l'essentiel, de quatre équipes de collaborateurs : le personnel diplomatique, la mission militaire, le service économique et le service culturel.

Les relations de travail de l'ambassadeur avec le gouvernement accréditaire constituent l'essentiel de la mission dont il est chargé. Ce n'est pas toutefois la totalité de ses obligations et en particulier de celle de chef de poste. Il a, en effet, un rôle de représentation dont l'importance et les servitudes ne doivent pas être minimisées.

Le travail politique de l'ambassade consiste en l'étude approfondie de l'ensemble des aspects de la politique intérieure et extérieure du pays où il se trouve, de ses rapports avec la France, avec les pays étrangers, avec les organisations internationales, de son évolution sociale, économique et financière, des aspirations de la population et du mouvement es idées.

Comme nous venons de le voir, tout passe par l'ambassadeur. Si celui-ci est intéressé par l'action et les relations culturelles il pourra aider et faciliter la tâche du conseiller culturel et de ses services ; Il pourra aussi l'influencer. Dans le cas contraire, l'action culturelle sera laissée entièrement au main du conseiller culturel qui devra se battre pour imposer ses points de vue.

c) L'image de la France :

L'image de la France en Israël est, avant tout, politique et culturelle ; mais elle dispose aussi d'une image économique basée sur la vente des armes.

* Spécificité de l'image politique :

Les décisions de politique étrangère, l'attitude générale de la France à l'égard d'Israël, mais aussi l'ancienneté des liens tissés avec ce pays contribuent à modeler son image.

Les rapports politiques entre la France et Israël seront d'autant plus observés que nous nous trouvons dans un pays acculé et menacé par ses voisins arabes. Les israéliens sont donc très attentifs aux relations qu'entretient leur pays.

Dans tous les pays du Proche-Orient et notamment en Israël, l'empreinte du général De Gaulle est très forte ; la France est perçue comme une puissance indépendante, amie des arabes. Pompidou et V. Giscard d'Estaing étaient les continuateurs de De Gaulle. Mais, comme nous l'avons dit, la situation s'est modifiée depuis 1981 et notre image politique s'est considérablement améliorée en Israël. On ne considère plus la France comme un pays pro-arabe mais plutôt comme un pays neutre, voir ami, avec qui le dialogue est possible. Dans tous les cas, la France y est vue comme le fer de lance de l'Europe politique.

* Une image économique limitée :

La présence économique française se manifeste essentiellement par la vente d'armes et par la fascination qu'exercent nos produits de luxe.

* Une image culturelle positive :

Cette image a été mise en évidence par une étude concernant les motivations de l'apprentissage du français conduite par le bureau d'action linguistique de l'Ambassade de France et le ministère israélien de l'Education.

Cette image est celle d'un pays culturel, c'est à dire un pays qui a fait de la création culturelle, dans son passé et dans son présent, une valeur plus importante qu'ailleurs, au moins dans les discours.

Les israéliens accordent à la France l'image d'un pays où la culture prédomine, surtout les ashkénazes.

C'est un mélange confus de Molière, Corneille, Rabelais, Racine. la Déclaration des Droits de l'Homme, l'affaire Dreyfus. Mais cela englobe aussi les arts, le cinéma, la cuisine et les lieux touristiques.

La France est perçue comme une terre de liberté, un pays désintéressé. la langue française comme une langue de prestige qui permet une communication internationale (bien que l'anglais reste privilégié).

Mais cette présence culturelle française n'est pas exempte de préoccupations politiques. Ainsi que le déclare le discours officiel en 1964 "les activités culturelles contribuent directement à la puissance de notre pays au niveau international".

3) L'insertion du culturel dans le politique :

Tout ce que nous venons d'analyser contribue à renforcer l'idée qu'il existe un lien étroit entre le politique et le culturel. Le politique influe sur le culturel et vice versa car la France a toujours soutenu l'expansion de sa culture afin de conforter son influence politique. Nous venons de le voir dans la conduite des relations entre les deux pays, dans la situation israélienne elle-même et le rôle que joue l'ambassadeur. Cet état de fait s'explique au niveau du ministère des Affaires étrangères mais aussi de par les caractéristiques du pays hôte.

a) Au niveau du ministère des Affaires étrangères :

La culture française a trouvé la part principale de son rayonnement dans l'étroitesse de ses rapports avec l'état.

Très tôt, la France a introduit dans sa politique extérieure un volet culturel qui a longtemps constitué une originalité dans la diplomatie européenne. A l'origine, la politique culturelle de la France à l'étranger a été mise en place pour aider et compléter l'action d'agents indépendants de l'Etat, telles les écoles de mission. Parce qu'elle rejoignait ainsi les préoccupations de politique étrangère, c'est au sein du ministère des Affaires étrangères que fut créée en 1908 la première structure de soutien à la diffusion culturelle à l'étranger. Ce ministère est encore aujourd'hui le maître d'oeuvre de la politique culturelle à l'étranger, par l'intermédiaire de la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques (D.G.R.C.S.T.).

Ainsi, la politique culturelle française est rattachée à la politique étrangère, alors que d'autres pays l'ont relié avec leur ministère de l'Education Nationale ou leur ministère de la Culture. Ce fut, au départ, un choix délibéré qui est devenu une tradition peu critiquée. On trouve normal que le Quai d'Orsay ait la mainmise sur la politique culturelle que la France mène à l'étranger.

Ceci est surtout vrai pour les services culturels qui dépendent directement des diplomates, de l'ambassadeur. Ils ne veulent pas s'en dessaisir et dans certains cas, les initiatives culturelles importantes partent du service politique.

Il y a donc au niveau hiérarchique une soumission du culturel au politique ; celle-ci est encore renforcée par le fait que le conseiller culturel est l'animateur principal de tout le réseau culturel français donc sa compétence comprend aussi les centres culturels français.

Il dispose d'un pouvoir hiérarchique non négligeable sur les directeurs des centres culturels français car il peut exercer une influence réelle au moment des nominations et surtout il détient un pouvoir d'arbitrage financier qui a été renforcé en 1990 par la "fongibilité".

On a vraiment l'impression que tout se tient et que le culturel est à la merci du politique ; pourtant, en pratique, si quelques ingérences existent, l'action culturelle extérieure française n'a jamais été mise directement au service de la politique comme cela a pu être le cas dans d'autres pays pour riposter à la propagande nazie puis à celle de l'Union Soviétique.

b) Au niveau d'Israël :

L'action culturelle française, bien que considérée comme un élément dissocié de l'instrument politique, vient parfois le remplacer, parfois le renforcer. C'est le cas en Israël où les relations entre les deux pays n'ont pas toujours été excellentes. L'action culturelle joue alors un rôle différent et vient appuyer le politique.

* Les relations culturelles assurent une permanence des contacts entre pays, même lorsque les relations diplomatiques sont difficiles ; le cas de l'Israël est à cet égard significatif : entre 1967 et 1981, les relations franco-israéliennes existaient toujours mais il y avait un flottement qui a été jugulé, sur place, par l'existence de l'action culturelle française.

Elles ont aussi joué un rôle significatif dans la politique de décolonisation et d'aide au développement, l'action culturelle étant tolérée ou acceptée.

* Les manifestations culturelles viennent aussi à l'appui des liens diplomatiques car elles illustrent la permanence des valeurs françaises et le rayonnement de notre culture et concourent ainsi à notre prestige.

Cet effet d'entraînement, propice au renforcement des liens existants, joue également dans le sens contraire, la politique renforçant le culturel : le voyage du président de la République, F. Mitterand, en 1982 et la venue du Premier ministre israélien, S. Pérès, fin 1984 ont été l'occasion de relancer les liens économiques, scientifiques et culturels entre les deux pays :

Dans le domaine scientifique, Laurent Fabius, alors qu'il était ministre de la Recherche et de l'Industrie, a signé, lors de sa visite en Israël en mars 1984, un accord prévoyant la création d'un organisme franco-israélien pour la recherche scientifique et technologique.

La France a mis un terme à tout boycottage économique et affirmé sa volonté de développer les relations économiques avec Israël, notamment par la signature le 3 juin 1983, d'un accord sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

Dans le domaine culturel, une coopération fructueuse s'est établie entre les universités, les grandes écoles et les institutions de recherche. Un important effort a été accompli pour promouvoir en Israël la présence française dans l'audiovisuel ; ainsi, les israéliens vont pouvoir regarder, parfois, sur leur petit écran des films et des émissions en français (comme par exemple Apostrophes) plutôt que de suivre l'émission quotidienne en français de la télévision jordanienne.

Le rayonnement culturel de la France s'est enrichi, à cette époque, de la création d'un centre de l'Alliance française à Jérusalem : l'ex-centre de culture française était fermé depuis Pompidou.

Par ailleurs, l'imposante exposition d'art juif "De la Bible à nos jours", au Grand Palais, est venue couronner les efforts culturels conjoints des deux pays.

Si l'on ne doit pas attendre des retombées politiques immédiates des relations culturelles, on peut croire à leurs effets à long terme. L'enseignement permet de former des jeunes, tandis que la diffusion culturelle contribue à façonner une image favorable de la France auprès des cadres locaux.

La préférence donnée aux actions à long terme a conduit le ministère à s'appuyer sur des moyens "lourds", lycées et centres culturels établis dans le pays d'accueil et gérés directement par la Direction Générale.

Après avoir examiné dans quel contexte une politique culturelle peut exister en Israël, les enjeux de cette politique et son insertion dans la politique extérieure globale de la France, nous sommes amenés à repérer quels sont les "décideurs" de cette politique et sur quelles bases elle peut s'appuyer. Nous allons essayer de définir comment en 1985, une politique culturelle adéquate s'est décidée.

B) Les acteurs de la politique culturelle :

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, c'est sur place, dans le pays d'accueil, que se décide la politique culturelle que va mener la France.

L'instigateur de celle-ci est essentiellement le conseiller culturel, chef des services culturels, qui se voit chargé de la mise en oeuvre des activités culturelles couvrant l'ensemble du pays. Mais cette politique culturelle, il ne la choisit pas seul ; l'intérêt est justement de faire participer tous les responsables culturels en poste. Pour l'application de sa politique, il pourra ainsi utiliser tout le dispositif culturel français présent dans le pays.

Ainsi, en 1985, se sont élaborés des priorités et des axes de diffusion de la culture française convenant à Israël.

1) Le conseiller culturel, moteur de cette politique :

Nous allons distinguer ses fonctions et le cadre général de ses activités de ce qu'il peut faire dans la pratique, car la définition d'une politique culturelle peut revêtir plusieurs aspects.

a) Ses fonctions :

Les conseillers culturels, comme le personnel diplomatique, relèvent administrativement et budgétairement du ministère des Affaires étrangères, mais ils appartiennent le plus souvent au cadre du ministère de l'Education. C'est le cas de J. Soler, conseiller culturel en Israël depuis fin 1989. Il a remplacé C. Domenach ; J. Soler est agrégé de Lettres classiques, il a enseigné 5 ans puis a été nommé directeur du centre culturel français de Varsovie. Il a déjà été conseiller culturel en Israël en 1974-75 ; il cumulait alors cette fonction avec celle de directeur de l'institut français de Tel Aviv, lequel se trouvait dans les mêmes locaux que l'ambassade.

Il est rare d'ailleurs, qu'un conseiller retrouve la fonction qu'il a exercé auparavant dans le même pays.

Il possède un passeport diplomatique mais ce n'est pas un diplomate de carrière, car il est détaché de son ministère d'origine : l'Education nationale, au service du ministère des Affaires étrangères qui le prend en charge pendant son détachement.

Le conseiller culturel a la charge, dans le pays où il est en poste, de l'action culturelle et de la gestion du personnel et des établissements d'enseignement et de diffusion tels que les instituts et centres culturels...

Il est en rapport avec les ministères et services correspondants à ses compétences (c'est à dire essentiellement, le ministère de l'Education et le ministère de la Culture). Il doit tenir l'ambassadeur informé de manière précise et permanente de ses activités en lui communiquant sans délai toutes les correspondances échangées avec les ministères et en lui faisant parvenir les renseignements et les études nécessaires.

Il dispose pour l'aider dans sa tâche, en Israël, d'un attaché culturel (il existe aussi un attaché scientifique qui joue le rôle de conseiller scientifique).

Le conseiller culturel a un rôle essentiel d'animateur de tout le réseau culturel français. Sa mission se caractérise par sa diversité. Elle comporte un important travail administratif, la gestion d'un personnel (puisque'il est le chef de la mission universitaire et le responsable des centres culturels), ainsi que la préparation des manifestations dans les domaines les plus variés ; elle implique la volonté et la capacité d'engager le dialogue avec des représentants de toutes les disciplines.

Un problème particulièrement aigu se pose dans le système administratif français : celui de l'autonomie et de la déconcentration.

Les rigidités budgétaires et administratives jointes à notre longue tradition de concentration du pouvoir de décision dans les ministères entraînent une "remontée" vers Paris de décisions et d'affaires relativement mineures qui pourraient être plus rapidement et plus efficacement traitées sur place. La marge de décision dont dispose ces chefs de mission reste généralement trop restreinte.

Mais de nets progrès sont réalisés notamment au niveau financier, où les conseillers culturels ont vu leur pouvoir s'accroître.

Si l'efficacité de nos services culturels dépend bien évidemment, pour une très large part des moyens venant de Paris et de la marge d'appréciation qui leur est laissée dans l'orientation de la politique culturelle et l'utilisation de ces moyens, l'essentiel reste la qualité des hommes, leurs capacités de nouer des relations humaines et d'organisation, leur esprit d'initiative et d'entreprise.

Il est possible de concevoir et de mener à bien non seulement des actions mineures mais encore des projets importants ; d'y intéresser, à force d'énergie et de persuasion, les ministères et organismes français comme les autorités et institutions étrangères.

Connaisseurs du terrain, généralement habitués à l'initiative et aux responsabilités, souvent aptes à résoudre les problèmes humains et matériels, à créer, à bâtir et à animer avec peu de moyen en hommes et en argent, ils illustrent le glissement progressif vers les tâches d'éducation, de formation et de transfert de technologie, vers la coopération véritable et le dialogue des cultures.

b) Dans la pratique :

En Israël, il existe bien une politique culturelle française, mais le ministère n'y est pour rien. Ce dernier nomme sur place des fonctionnaires d'exécution d'une politique, mais c'est en fait à eux de la concevoir et de la développer. C'est la raison pour laquelle, les conseillers culturels compétents et conscients de leurs hautes responsabilités peuvent jouir d'une autonomie de proposition, de décision, de création très grande, à l'intérieur il est vrai, des cadres administratifs et financiers qui leur sont imposés.

Les conseillers culturels peuvent avoir deux attitudes:

- une attitude diplomatique : cela consiste à mener dans un pays une politique qui correspond à ce que doit faire la France à l'étranger ; c'est une attitude de diplomatie culturelle qui est la même dans tous les pays. On ne mène pas une politique donnée qui s'intègre dans le pays où l'on se trouve ; on fait la politique traditionnelle de la France à l'étranger. On tient un rôle de représentation. Les choses suivent leur cours. Il existe des échanges culturels entre la France et le pays en question mais il n'y a pas une volonté réelle, un moteur à l'action, des buts précis. On aboutit à un minimum vital de la coopération culturelle.

- une attitude volontariste : elle consiste pour ceux qui arrivent en poste à rechercher ce qu'ils pourraient faire de particulier dans le pays, à définir des lignes de conduite et à dégager des points forts, pour mettre en place une véritable politique culturelle. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du pays, d'observer les mentalités et le cadre de vie de la population. Il s'agit alors de découvrir les besoins culturels de cette population et la meilleure façon de diffuser la culture française.

La mise en place d'une politique culturelle donnée ne dépend donc que des fonctionnaires en poste. Il n'y a pas de lignes politiques émanant du ministère des Affaires étrangères en matière d'action culturelle qui permettraient à chaque responsable d'avoir des informations particulières pour faire telle chose en priorité pour telle raison.

En 1985, un nouveau conseiller culturel arrive en Israël. Claude Domenach est un énarque passionné par l'action culturelle qui avait une philosophie : chercher à savoir ce qui se passait dans le pays avant de mener une politique culturelle. Il a donc instauré une politique culturelle méditée qui s'appuie sur une analyse très précise du pays où l'on vit et sur les constatations qui ont été faites. Cela ne veut pas dire qu'avant son arrivée il n'y avait pas de politique culturelle française dans ce pays ; mais simplement qu'il a voulu que cette politique colle à la situation présente pour une meilleure adéquation de notre action culturelle à la population locale et à ses besoins.

Cette nouvelle politique était possible en 1985 car les conditions s'y prêtaient sur le plan de la politique globale en Israël et sur le plan des moyens financiers. C'est aussi parfois une question de circonstance.

Ainsi, certains domaines de l'action culturelle ont été privilégiés alors que d'autres secteurs ont été négligés. Cela a abouti à des choix et des priorités. Cette réflexion inclue la définition d'une politique concernant les centres culturels : il faut savoir à quoi sert le réseau, comment le transformer pour le rendre plus efficace, quel est le meilleur support culturel, car ce n'est pas parce que les choses existent qu'elles sont bonnes ; elles peuvent être une image du passé, des entraves à l'avenir.

La réflexion part de ces structures car elles sont implantées dans le milieu local et ont déjà une bonne connaissance du terrain et de leur public.

Le conseiller culturel actuel, Jean Soler, a approuvé la politique culturelle de son prédécesseur et l'a reprise à son compte pour poursuivre les objectifs qui étaient fixés, mais il se trouve dans une situation politique et économique beaucoup moins favorable.

Cette réflexion n'a pas été conduite par le conseiller culturel seul ; il a invité d'autres acteurs culturels à y participer pour une meilleure efficacité.

2) Les autres acteurs :

Ils représentent, d'une part, les responsables culturels français en poste dans le pays, ainsi que des israéliens intéressés par la culture française et d'autre part, l'état qui a bien sûr son mot à dire, non pas dans la définition qui sera faite de la politique envisagée mais dans les décisions qui en découleront.

a) Les responsables du réseau culturel :

Nous faisons allusion, ici, au réseau culturel français autant qu'au réseau israélien ; en fait à toutes les personnes qui ont voulu s'investir dans un projet de coopération et d'échange entre deux cultures.

Dans les années 1985-86, une nouvelle équipe de responsables français arrivait en Israël : J.L. Gavard, devenait directeur de l'institut culturel français de Tel Aviv ; un nouveau directeur prenait lui aussi ses fonctions au centre culturel français de Haïfa .

c'est l'époque où l'Alliance française de Jérusalem se crée grâce à une aide privée et où son responsable, Marc Agi, militant des Droits de l'homme, participe à la réflexion en accentuant les choix qui seront faits.

Au niveau de l'ambassade, Claude Domenach devient le nouveau conseiller culturel et donc le responsable des services culturels ; l'équipe du bureau d'action linguistique est totalement renouvelée.

Le directeur du centre culturel français de Beer Sheva, en poste depuis plus longtemps, les rejoint même si il a une conception un peu différente de la leur ; la réflexion s'est faite avec lui dans la mesure où il était minoritaire.

Des responsables culturels israéliens se sont eux aussi intéressés à une nouvelle définition d'une politique culturelle française dans leur pays : D. Madelson, directeur du département de français à l'université de Tel Aviv (actuellement professeur à la Sorbonne à Paris), des professeurs du département d'histoire de l'université de Tel Aviv, des responsables de l'université de Jérusalem et un certain nombre de responsables culturels, organisateurs de festivals, directeurs de théâtre en Israël...

Il est cependant à noter que cette équipe n'est plus la même aujourd'hui car beaucoup des responsables d'alors ont changé de poste.

A l'époque, toutes ces personnes ont participé à la conception d'une nouvelle politique culturelle française en Israël, en sachant qu'elle pourrait s'appuyer sur le dispositif culturel français existant dans ce pays en plus d'une coopération avec les établissements culturels israéliens.

b) L'Etat :

Comme nous l'avons déjà dit, ce n'est pas le ministère qui décide de la politique culturelle à développer dans un pays donné ; ce sont les fonctionnaires en poste dans ce pays. Cela peut paraître surprenant dans un pays comme Israël, d'une très grande diversité ethnique et religieuse où même une action culturelle peut être mal interprétée et peut ainsi "froisser" une certaine catégorie de la population.

Le ministère des Affaires étrangères laisse une grande liberté aux fonctionnaires qu'il envoie, ce qui prouve qu'il leur fait confiance. La liberté est celle de se fixer sur place des lignes de conduite et de montrer qu'elles sont valables.

On peut ironiser et se demander pourquoi le ministère n'a pas une politique culturelle adaptée par pays mais quand on sait à quelles aberrations une politique décidée à Paris peut aboutir car déconnectée de la réalité, on se dit que c'est la meilleure solution. A Paris ce sont des administrateurs, voir des administratifs qui ne possèdent pas la connaissance du terrain nécessaire.

Cependant, toutes les décisions "remontent" au ministère pour être simplement approuvées ; ce ministère ne propose que très rarement des solutions, celles-ci venant essentiellement du conseiller culturel.

Cette absence de définition d'orientations politiques par pays est plutôt appréciée en Israël par tous les acteurs car elle laisse aux responsables la liberté d'action qui leur est nécessaire.

L'ambassadeur a lui aussi un rôle à jouer ; il représente le ministère et toutes les décisions lui sont transmises.

En fait, les décisions culturelles importantes sont prises en commun, si l'ambassadeur est intéressé à l'action culturelle.

En 1986, un nouvel ambassadeur est nommé en Israël : Alain Pierret. Etant attiré lui-même par les relations culturelles, il a soutenu les idées qui lui ont été soumises.

Une collaboration étroite entre tous ces acteurs a permis de réviser toutes les idées reçues concernant Israël et de créer une politique culturelle réfléchie, reposant sur des bases neuves, à partir du dispositif culturel français existant en Israël.

3) Le dispositif culturel français :

Il se compose de deux sortes de structure : les services culturels de l'ambassade et les établissements culturels français.

a) Les services culturels :

C'est dans les années 1920, qu'il est apparu nécessaire de créer des attachés spécialisés dans l'action culturelle. Mais cette recommandation n'a pas été suivie d'effet immédiatement. Entre les deux guerres, les directeurs d'institut culturels ont été amenés à remplir auprès des ambassadeurs les fonctions de conseiller culturel en complément de leurs fonctions principales. Puis, progressivement, la fonction de conseil est devenue primordiale. Cependant, la fonction de directeur d'institut y est restée liée assez longtemps, comme par exemple en Israël où les deux activités n'ont été séparées qu'en 1982.

La croissance constante des tâches et des responsabilités a conduit à créer dans la plupart de nos ambassades de véritables services spécialisés pour traiter des relations culturelles, scientifiques et de la coopération technique.

L'une des originalités de l'action culturelle française à l'étranger est de distinguer soigneusement cette action des autres formes de la politique étrangère. Les conseillers font partie des ambassades mais ils ne sont pas appelés à exercer des fonctions politiques ou économiques au contraire de leurs homologues des autres pays. Il s'agit d'une reconnaissance de l'autonomie du culturel. Cela permet aux relations culturelles d'être maintenues lorsque toutes les fonctions de l'ambassade sont paralysées.

Ils sont chargés de la mise en oeuvre de la politique des relations culturelles. Ils s'occupent de toutes les opérations qui se passent sur tout le territoire du pays d'accueil. Par rapport aux centres culturels, ils constituent le relais de la Direction générale dont ils reproduisent l'organisation.

Ils jouent un rôle considérable dans le fonctionnement des accords culturels et de coopération intergouvernementaux, qu'ils ont, dans la plupart des cas, fortement contribué à rédiger.

Ils ont un rôle de soutien auprès des autorités du pays pour ce qui est de l'enseignement du français dans les établissements israéliens, par l'intermédiaire du Bureau d'action linguistique de l'ambassade. Celui-ci est en relation avec les inspecteurs de français et aide à la formation des professeurs par l'initiation aux nouvelles méthodes d'apprentissage du français langue étrangère.

De plus, les centres culturels français ayant un budget limité, n'ont pas les possibilités d'avoir des manifestations culturelles d'un niveau ni d'un éclat importants. C'est alors à l'ambassade d'organiser avec ou sans le concours financier des autorités israéliennes, des manifestations culturelles d'intérêt national sous la responsabilité du conseiller culturel et de ses services. Les centres culturels n'interviennent pas sauf, parfois, l'institut en apportant un soutien logistique ou pratique.

Plus généralement, ils ont pour mission de réfléchir sur l'ensemble de nos relations culturelles avec l'Etat où ils sont installés et de proposer au gouvernement français les orientations qu'il leurs paraît souhaitable de donner à ces relations dans les nombreux domaines de leur compétence. Ces domaines sont regroupés de la manière suivante, qui reflète à peu près les grandes divisions administratives de la Direction générale :

- gestion du personnel de la "mission" et contrôle administratif et financier des établissements français et franco-étrangers
- enseignement du français et questions pédagogiques
- échanges scolaires et universitaires, bourses et stages
- affaires scientifiques et recherche
- coopération technique
- relations artistiques et manifestations culturelles
- livres, publications, documentation culturelle
- actions par les médias
- échanges extra-scolaires

Ces services représentent le premier point d'appui d'une politique culturelle. Ils ne sont pas les seuls ; il existe encore d'autres structures que l'on appelle des établissements culturels sur lesquelles la politique choisie pourra s'appuyer. Ces établissements présentent l'avantage d'être dispersés sur l'ensemble du territoire du pays d'accueil.

b) Les établissements culturels :

On en distingue deux catégories en Israël :

* Les établissements d'enseignement : ce sont des écoles ou des lycées ayant vocation à recevoir des enfants de la colonie française ou de diplomates francophones et parfois des enfants du pays d'accueil. Il existe deux écoles françaises en Israël qui ne reçoivent que des élèves français :

- l'école française de Jérusalem qui a un peu plus d'une centaine d'inscrits ;

- l'école française de Tel Aviv avec une proportion d'inscrits sensiblement égale ;

* Les établissements culturels proprement dits : Ce sont les centres et instituts culturels qui ont aujourd'hui les mêmes missions.

Israël compte un institut culturel français qui se situe à Tel Aviv, un centre culturel français à Haïfa en passe de devenir une délégation culturelle qui sera installée dans les locaux du consulat, un centre culturel français à Beer Sheva et depuis 1987, un centre culturel français à Nazareth. Comme nous le verrons ce réseau a été plus dense, il s'est réduit progressivement.

Une autre sorte d'institution culturelle existe mais elle n'est considérée que comme partiellement française. c'est l'Alliance française de Jérusalem qui vient, elle aussi, d'ouvrir ses portes. Depuis les années 1985-86, l'Alliance française est une association créée à Paris, donc de droit français mais qui suscite dans les pays où elle veut s'implanter des associations de droit local avec à sa tête un président citoyen du pays d'accueil.

Cela nous donne des centres culturels particuliers qui reçoivent un financement du ministère des Affaires étrangères et dont les missions sont analogues à celles des centres culturels français. Elle garde, cependant, une certaine autonomie par rapport au ministère des Affaires étrangères.

Ces établissements ont deux missions principales qui s'adressent à deux publics différents :

- une mission d'enseignement du français auprès des étrangers en principe non scolarisés c'est à dire des adultes ou des jeunes qui veulent suivre un cours spécialisé pour leur métier ou pour se rendre en France.

- la présentation de manifestations culturelles pour le public de la ville ou de la région qui vont de la projection de films jusqu'aux concerts, pièces de théâtre, conférences.

C'est sur ce dispositif culturel français existant et plus particulièrement sur les centres culturels que nos responsables culturels en Israël fondent leur action.

Mais la création d'une politique culturelle nécessite, en outre, les moyens notamment financiers, de la mettre en oeuvre.

C) Les moyens de cette politique :

Ce paragraphe ne s'appuie que sur ce que les responsables en poste m'ont dit car les chiffres de l'enveloppe financière attribuée pour l'action culturelle ne sont pas communicables. Certains responsables culturels ont cependant avancé quelques chiffres et osé quelques comparaisons ; c'est sur ces données que nous nous baserons.

Nous allons examiner le montant des crédits alloués à Israël et la façon dont ils sont répartis entre les différents postes. L'année 1990 semble être au niveau financier une cassure par rapport aux années antérieures dans les deux domaines qui seront analysés car on observe une baisse énorme du montant et la mise en place d'un nouveau moyen de répartition de ces crédits que l'on appelle la "fongibilité".

1) Le montant des crédits :

Trois points vont être développés successivement : la comparaison va concerner l'évolution des crédits dans le temps, les crédits par rapport aux autres pays, la répartition des crédits entre chaque service.

a) Evolution dans le temps :

Il semble que la somme des crédits allouée pour la culture en Israël soit tout à fait stable depuis une dizaine d'années. Elle augmente régulièrement chaque année pour suivre l'inflation mais en chiffre absolu, elle reste équivalente. Elle est à peu près égale à 10 millions de francs.

L'année 1990 a remis en cause le montant de cette enveloppe. Elle constitue une coupure par rapport aux années précédentes qui s'explique par l'apparition d'un trou important dans le budget de la Direction générale. Des erreurs ont été faites dans la gestion des crédits, en particulier à cause d'engagements budgétaires réalisés sur un temps trop long. Ce trou atteint 8 à 9 millions de francs.

La nécessité de le combler a provoqué une réduction brutale des subventions de l'ordre de 25 à 30% ; rapidement, il a fallu répercuter cette baisse au niveau des services. Cela engendre de nouveaux choix car il s'agit de garder ce qui est le plus rentable, et de privilégier certains secteurs par rapport à d'autres qui pourtant ne retrouverons pas les sommes des années passées.

Dans ces conditions, les problèmes financiers accaparent les esprits : il devient très difficile de poursuivre une politique culturelle avec des moyens et un dispositif réduits.

b) Par rapport aux autres pays :

Le parallèle avec les autres pays est ici malaisé puisque nous ne disposons pas de chiffres à comparer. Il est cependant évident qu'en plus de la brèche à renflouer au niveau de la Direction générale, la priorité de notre action à l'étranger devient les pays de l'est, dont certains sont très demandeurs au niveau culturel. D'importants moyens ont donc été mis à la disposition des nouveaux ou futurs responsables culturels français dans ces pays.

Lors de la réunion des directeurs de centres culturels français et d'Alliances françaises du monde entier, on a pu voir des responsables culturels se plaindre de la baisse des crédits qui les obligent à supprimer certaines de leurs actions. Il semble donc que la situation soit la même partout et que la diminution de l'enveloppe de la Direction générale a concerné tous les pays. Cependant certains pays semblent avoir été plus touchés que d'autres.

L'heure est à la rigueur budgétaire : rien n'indique à l'heure actuelle que les crédits connaîtront une augmentation pour l'année 1991.

c) Le partage entre les services :

L'enveloppe donnée par la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques couvre tous ces secteurs de l'activité française en Israël. Elle se compose des crédits scientifiques, linguistiques, culturels et de communication. Les crédits culturels sont regroupés sous le titre "Identités culturelles". Ils se découpent en quatre sous-ensembles :

- l'action culturelle comprenant 3 domaines : musique et danse, théâtre, arts plastiques.
- les centres et instituts culturels
- les échanges de jeunes
- la politique du livre

Tout ceci correspond à la subvention attribuée à l'Israël. C'est la totalité de cette enveloppe qui se montait à 10 millions de francs, jusqu'en 1989 et qui a baissé d'environ 30% en 1990. Sur cette enveloppe, il est nécessaire de prélever le quart de la somme globale pour faire fonctionner les centres culturels français. C'est énorme, et il ne reste plus grand chose pour les autres services. Avec l'importante diminution de la subvention, l'attention s'est portée tout de suite sur le fonctionnement des centres car il faut faire des économies.

Le partage entre les différents centres est à peu près le suivant : l'institut reçoit trois fois plus d'argent de la subvention que les trois autres centres culturels qui restent en Israël.

Il ne faut pas mélanger cette subvention de l'Etat avec les crédits de L'Association française d'action artistique (AFAA) qui a toujours consacré une partie de son budget à l'action culturelle. Elle consacre chaque année une partie de son budget à plusieurs pays pour y réaliser des manifestations culturelles.

L'AFAA est une association créée à partir des structures du ministère des Affaires étrangères pour donner plus de souplesse financière à cet instrument ; c'est à dire engager des dépenses dans des conditions meilleures que les autres services du ministère, car il faut plus de liberté en matière de dépenses culturelles.

Elle s'est formée à partir d'une sous-direction du ministère, celle de l'action culturelle qui gère les crédits musique et danse, théâtre, arts plastiques. Ce sous-directeur est en même temps directeur de l'AFAA. On a donc une même personne qui cumule deux responsabilités : en tant que directeur de l'AFAA, il gère l'association avec ses crédits propres ; et gère aussi les crédits du ministère qui sont sur l'enveloppe d'Israël (exemple : il paiera un artiste qui vient en résidence). Ce ne sont ni les mêmes budget, ni les mêmes objectifs.

2) La répartition des crédits :

Jusqu'en 1989, Paris répartissait les crédits alloués à Israël ; mais à partir de 1990, une nouvelle méthode de répartition de ces crédits a été mise en place. C'est ce que l'on appelle la "fongibilité". Il a provoqué un déplacement du pouvoir du centre vers la périphérie, ce qui laisse plus d'autonomie aux responsables culturels en poste.

a) Jusqu'en 1989 :

La décision de répartition était prise directement au ministère, par le directeur général et les représentants de chaque direction.

Sur place, les responsables culturels recevaient les sommes qui étaient distribuées dans chaque domaine. Les dotations des centres culturels étaient données en bloc et venaient sur le budget de l'établissement. C'était ce budget qui tenait lieu de répartition quand il était approuvé.

b) L'expérience de la "fongibilité" .

L'année 1990 est le début d'une ère complètement nouvelle. Au niveau du ministère, il n'y a plus qu'un seul titre budgétaire qui concerne l'ensemble de cette intervention. Rien n'oblige à définir strictement ce que l'on met dans telle direction ou telle sous-direction au niveau du ministère. Paris envoie l'enveloppe globale aux postes qui doivent se charger de la répartition de ces crédits. Cette politique globale reste conçue à partir des sous-directions du ministère.

Chaque poste à l'étranger doit renvoyer un projet de budget global où les sommes ont été réparties dans les sous-directions. Cette répartition est confiée entièrement au chef de la mission diplomatique, l'ambassadeur. Ces propositions de partage arrivent à Paris autour du mois d'octobre. Il est important de savoir que Paris considère fondamental le fait que son ambassadeur ait la maîtrise de la totalité des crédits. Ce système aboutit à une sorte de crédits déconcentrés.

Cette nouvelle méthode change les règles du jeu puisque la responsabilité de la répartition appartient aux responsables locaux.

En pratique, c'est le conseiller culturel qui est chargé de faire ces choix ; il y a une délégation de pouvoir à son profit, même si l'ambassadeur supervise le tout.

L'ensemble de la politique locale est concernée par cette réforme : elle est conçue en fonction des priorités du poste, on peut ainsi favoriser tel ou tel domaine. Néanmoins, en pratique, l'administration possède une force d'inertie considérable et il y a peu de chance pour que dans les premiers temps les conseillers culturels remettent en cause la répartition entre les grands services. Mais plus tard, deux choix seront faits : un choix géographique et un choix structurel (des services).

Le caractère récent de la réforme, mais aussi le fait que l'année 1990 correspond à une période de restrictions budgétaires, font qu'aucun jugement objectif ne peut encore être formulé à son propos.

Le cadre dans lequel une politique culturelle peut se développer, est maintenant défini ; nous connaissons les enjeux, les acteurs et les moyens dont cette politique dispose en Israël. Il faut maintenant savoir comment naît une politique culturelle, discerner les bases sur lesquelles elle s'appuie. Tout cela découle, en fait, d'une connaissance approfondie de la situation de la culture française dans le pays d'accueil et des besoins de la population, pour développer ensuite des stratégies d'action.

NAISSANCE D'UNE POLITIQUE CULTURELLE :
ANALYSE DU RESEAU DES CENTRES CULTURELS FRANCAIS

L'établissement d'une politique culturelle commence par la connaissance du pays où l'on se trouve : il faut savoir comment est perçue la culture française, qui s'y intéresse, quels sont les meilleurs supports de diffusion de cette culture.

En 1985-86, les responsables culturels français en Israël ont recherché ces éléments qui allaient permettre la mise sur pied d'une politique culturelle réfléchie. L'étude a concerné essentiellement les centres culturels français qui sont en contact constant avec la population locale et qui diffusent depuis toujours la culture française.

L'analyse du réseau des centres culturels français comporte une présentation de chaque centre, de leurs activités, de leur public et du rôle particulier que joue l'institut. Cette analyse va dégager des constatations mais aussi un certain nombre de priorités qui permettront de constituer une politique culturelle adaptée au pays.

Plusieurs questions nous sont ici posées : qu'est ce que ce réseau ? A quoi sert-il ? Est-il utile à quelque chose en Israël ?

A) Présentation :

Dans l'abstrait, ces questions n'ont pas de sens ; on ne peut pas supposer que tous les centres culturels français de par le monde jouent le même rôle dans le détail, on aboutirait à des absurdités.

Quand quelqu'un part en poste à l'étranger, il ne doit pas se demander à quoi servent les centres car leur utilité dépendra de l'expérience locale et non pas d'une idée générale. C'est ce qui rend d'ailleurs très difficile l'éventualité d'une politique globale à partir de Paris.

1) Le réseau à l'origine :

Dans l'esprit des responsables locaux, ce réseau a été mis en place essentiellement pour répondre aux besoins des francophones. Il est vrai qu'à l'origine, au moment de l'implantation des centres en Israël, ces structures les ont accueilli et sont devenues le point de rencontre de la communauté francophone.

Ce réseau était extrêmement dense puisqu'il était constitué de centres à Haïfa, Beer Sheva, Dimona, Eilat, Nazareth et d'un institut à Tel Aviv. C'est une couverture très importante vue la superficie du pays et son nombre d'habitants.

En outre, il existe un centre culturel français dans Jérusalem à l'est de la ville qui fait donc partie de l'autre territoire qui devait être palestinien, la Cisjordanie et qui est considéré aujourd'hui comme un territoire occupé ; à Gaza, on trouve également une petite antenne française qui donne essentiellement des cours de français. Ces deux structures ne dépendent pas de l'Ambassade de France à Tel Aviv mais du Consulat de Jérusalem. Elles vivent en n'ayant aucun rapport avec les centres culturels français se trouvant sur le territoire israélien dont les frontières ont été fixées en 1949.

Beer Sheva, Dimona, Eilat sont des villes à forte concentration francophone ; Tel Aviv et Haïfa sont les deux grandes villes de référence à la création de l'Etat car la première était la capitale et la seconde la première ville industrielle du pays. La densité de ce réseau pouvait donc s'expliquer ainsi.

C'est le point de départ. On imagine aisément qu'elle était l'organisation de ces centres : ils disposaient d'une bibliothèque, de façon à répondre à un besoin immédiat du public. En effet, les gens venus de France ou d'Afrique du nord ne parlaient pas très bien hébreu ; ils étaient des lecteurs potentiels. Ces bibliothèques semblent avoir été importantes.

Les centres réalisaient des activités de type associatif qui répondaient aux besoins qu'avaient les gens de se rencontrer, de garder des contacts avec la langue française. C'est à cette époque que les projections de films 16 mm ont commencé, ce qui explique l'existence de la cinémathèque au sein de l'institut culturel de Tel Aviv. Cette cinémathèque devait permettre au réseau d'organiser des soirées de rencontre. On obéissait à une logique de type association de francophones venant d'endroit divers.

A l'époque, ce réseau n'avait pas pour but essentiel de faire circuler des spectacles venant de France ; il avait plutôt pour fonction d'organiser sur place un certain nombre de manifestations à moindre coût.

Du côté de l'enseignement, cette préoccupation ne s'est manifestée qu'à l'institut français de Tel Aviv, implanté dans un milieu non francophone ; les autres centres culturels ne s'y sont intéressés que beaucoup plus tardivement, l'enseignement n'étant pas le point fort des autres lieux.

Autrement dit, on voit se dessiner un réseau relativement dense dû à une image de la francophonie en Israël. C'est bien sûr, dans les années 1960, que s'est constitué le réseau le plus étendu vers les zones francophones avec l'arrivée de la grande vague d'immigration d'Afrique du nord.

Avant cette vague d'immigration, on trouve déjà des sollicitudes de la part d'une communauté venant d'Europe de l'est, Grèce ou Turquie, disposant d'éléments de culture française, qui voulait garder le contact avec cette tradition. C'est ce groupe qui a sollicité l'Etat français pour la création de l'institut de Tel Aiv, dès le début de la création de l'Etat d'Israël, ainsi que pour celui de Haïfa.

2) Le réseau en 1985 :

A cette époque, une partie du réseau avait déjà fermé : c'était le cas des centres culturels implantés dans les villes francophones comme par exemple Eilat et Dimona ; il ne subsistait plus que Beer Sheva dans cette situation. Ces fermetures sont intervenues dans les années 1970 à la suite de restrictions budgétaires, mais aussi car on ne les trouvait plus assez rentable. La population francophone s'est progressivement intégrée au pays ; elle n'éprouvait plus le besoin de se rencontrer dans ces lieux car des associations se sont créées, comme par exemple l'UNIFAN qui regroupe les français d'Afrique du nord et d'autres associations plus petites qui rassemblent les français venant du Maroc ou de la Tunisie.

Elles sont encore aujourd'hui assez actives et jouent un rôle de représentation des sépharades d'origine française.

La fermeture de ces deux centres ne s'est pas faite sans heurts, dans la mesure où la population locale s'est opposée à cette fermeture : elle avait l'impression que la France les abandonnait. Pourtant, ces centres n'étaient plus du tout rentables. Si on prend l'exemple de Dimona, cette population locale a continué de bénéficier de la bibliothèque française qui a été transférée dans la bibliothèque municipale qui fait des échanges de livres avec d'autres villes francophones. Par ailleurs, des spectacles organisés par l'ambassade, vont se produire dans cette ville. La présence française n'a donc pas complètement disparu de cette ville bien qu'il n'y existe plus de structure française.

Le centre culturel français de Nazareth a fermé ses portes en 1975. Il y avait, ici encore, un certain nombre de problèmes de gestion de ce lieu. En outre, le directeur, un recruté local (arabe chrétien) ne devait pas avoir une neutralité suffisante d'où des problèmes de tensions inter-communautaires. Il y avait donc des handicaps financiers à la continuation du centre mais aussi des problèmes politiques dans la communauté arabe israélienne elle-même.

Il faut savoir que la situation politique influe beaucoup plus sur le nord du pays que sur le sud car la Galilée au nord représente le prolongement du Liban. De nombreux arabes ont refusé de la fuir à la création d'Israël ; ils revendiquent aujourd'hui leur nationalité israélienne mais se sentent aussi solidaires de leurs "frères" palestiniens.

Cette région pose un double problème : les tensions entre juifs et arabes et les tensions entre arabes chrétiens et arabes musulmans. Dans le sud du pays, les bédouins ne causent pas d'ennuis aux autorités israéliennes car ils ne représentent ni une force sociale, ni une force politique.

En 1985, il ne restait plus de ce vaste réseau que l'institut de Tel Aviv, le centre de Haïfa et celui de Beer Sheva. Ils restaient tous trois imprégnés de l'idée d'un service à rendre à la communauté francophone, ce qui n'allait pas sans une certaine contradiction dans la mesure où seul Beer Sheva était encore installé dans un lieu pensé comme "francophone".

Les deux autres pôles du réseau ne répondaient plus à cette définition. Cependant on continuait à y appliquer l'idée que l'on avait quand le réseau était plus étendu.

Ces trois centres culturels français considéraient, en 1985, qu'il était important d'étendre l'apprentissage de la langue. Le succès était certain à Tel Aviv et dans sa région mais incertain dans les autres endroits. Pour le reste, le réseau s'efforçait de faire circuler des manifestations venant de France, des activités légères dans les domaines du théâtre, de la musique, ainsi que des conférences. Il présentait, régulièrement, souvent chaque mois, des spectacles de ce type dans ses locaux. Ce réseau se rapprochait alors de celui des Maison des Jeunes et de la Culture en France.

Une coopération très étroite liait les centres entre eux à l'occasion des tournées de troupes dans le pays, avec souvent une prédominance de l'institut de Tel Aviv qui, ayant plus de moyens financiers et structurels, aidait les autres centres, au niveau pratique, dans l'organisation de ces tournées.

3) Ses caractéristiques générales :

Nous allons essayer d'identifier ce que sont les centres culturels français en Israël, de repérer leurs points communs et de voir en quoi ils peuvent se différencier au travers de l'examen de leurs activités, de leurs sources de financement et de leur personnel.

a) Les activités :

Les centres culturels français ont deux types d'activité dissociées : - l'enseignement du français sous forme de cours payants aux adultes et aux enfants en dehors du système scolaire ou universitaire ;

- l'action culturelle qui se déroule dans une zone d'influence régionale pour les centres ;

Mais il existe une troisième fonction, que l'on oublie souvent, une fonction d'information.

* l'enseignement du français :

Cet enseignement, dispensé dans les centres, dépend beaucoup de la position du français, en tant que langue étrangère, dans le système scolaire du pays car il marchera mieux si l'apprentissage du français à l'école se réduit ou stagne. L'enseignement du français est très touché par les mesures prises en matière de seconde langue : suppression ou transformation d'une obligation en option.

en Israël, l'enseignement du français est proposé dans trois types d'établissements scolaires :

- dans les établissements secondaires nationaux :

35 000 élèves, représentant moins de 3% de la population scolaire, apprennent le français dans 147 écoles avec l'aide de 280 professeurs (ces chiffres incluent les effectifs de l'Alliance Israélite Universelle). 1 818 élèves ont présenté le français au baccalauréat israélien, en juin 1989.

L'apprentissage du français dans le système scolaire se réduit nettement depuis une dizaine d'années. Des mesures gouvernementales sont venues aggraver cette chute. Ancienne langue d'enseignement général, le français est devenu deuxième langue étrangère à option depuis la réforme de l'enseignement de 1969. L'anglais est obligatoirement la première langue étrangère apprise à l'école, à l'exception des trois établissements de l'Alliance Israélite Universelle (Ramat Avit, Haïfa et Jérusalem) où le français est enseigné au même niveau que l'anglais.

Tout récemment l'arabe, langue nationale avec l'hébreu, a été privilégié dans le système scolaire, en devenant une priorité au détriment du français, qui était auparavant la troisième langue étudiée.

L'Inspection Générale de Français est directement responsable des programmes, du choix des méthodes et de la formation continue des professeurs. Mais, l'autonomie très forte des chefs d'établissements permet à ceux-ci de décider, en dernière analyse, de la place du français dans leur établissement, en fonction du nombre d'élèves. En pratique, la règle portant obligation d'ouvrir une classe lorsque le nombre de 10 candidats est atteint, n'est pas toujours respectée.

- l'Alliance Israélite Universelle :

Elle dispose de trois établissements principaux, réunissant environ 5 000 élèves, rattachés au système scolaire national, mais le français y occupe une place privilégiée, de première langue obligatoire comme l'anglais.

On compte, en outre, une dizaine d'écoles affiliées, qui totalisent un millier d'élèves apprenant le français. Ces écoles reçoivent une subvention spéciale pour l'ouverture de classe de français.

- les établissements scolaires confessionnels :

Ces établissements sont situés, principalement, en Galilée, dans la région de Haïfa et à Jaffa. Ils scolarisent 20 000 enfants, en majorité arabes, musulmans et chrétiens, dans le primaire et le secondaire. Une trentaine de professeurs y enseignent le français pour un effectif approximatif de 6 500 élèves. Ces structures, par leur situation, et par l'intérêt qu'ils représentent, constituent la base du programme spécial conçu pour la Galilée à partir de 1986-87.

Cinq universités, auxquelles s'ajoute l'Université Scientifique du Technion de Haïfa proposent un enseignement de langue, de littérature et de civilisation françaises. A côté des départements de langue et de littérature française, il existe des instituts spécialisés. En outre, plusieurs universités présentent dans leur cursus un enseignement en hébreu de littérature, civilisation ou histoire de France, formule qui rencontre un intérêt certain auprès des étudiants.

Mais le nombre d'élèves apprenant le français, dans le cursus scolaire, n'augmente guère d'année en année. Les centres culturels dispensent de plus en plus un enseignement de compensation.

Les centres donnent un enseignement de français et accessoirement un enseignement en français sur des sujets de "civilisation française", mais ce dernier est de plus en plus rare.

Il se pratique selon les méthodes traditionnelles de l'enseignement avec l'aide souvent d'un matériel audio-visuel, et à des niveaux allant généralement du débutant à l'étudiant ayant un bon niveau. Les centres ne décernent aucun diplôme mais uniquement des attestations d'assiduité.

Cependant cet enseignement ne marche pas partout de la même façon. C'est surtout à l'institut français de Tel Aviv qu'il est très rentable ; dans les autres centres, il est à développer car les bénéfices qui en résultent sont minimes.

L'institut de Tel Aviv organise deux sessions de cours par année scolaire de 85 heures chacune et une session intensive en été de 60 heures. Ce système n'est pas fixe et trois sessions peuvent avoir lieu en cours d'année plus la session intensive à cause du calendrier et des fêtes religieuses. Selon que l'on choisit l'une ou l'autre solution, on n'a pas le même nombre d'élèves. Depuis 1985, une session normale attire environ 2 000 personnes ; ce chiffre reste relativement fixe. C'est une sorte d'équilibre. Il tient compte des inscriptions et non pas de la participation réelle aux cours.

Les cours ont lieu dans les locaux de l'institut pour la zone de Tel Aviv, et dans des annexes pour les villes de banlieux.

Dans les autres centres, la situation est différente ; ils donnent tous des cours de français mais avec un succès plus relatif.

Le nombre d'élèves est beaucoup moins important. Un effort important semble être à faire dans ce domaine lorsque l'on sait que les cours de français représentent une priorité, que les bénéfices constituent la source de financement principale des centres, en dehors de la subvention.

Il n'existe pas de cours organisés hors centres, dans des universités ou dans des administrations pour des cours professionnels comme cela a pu être mis en place dans d'autres pays.

* Les manifestations culturelles :

Les activités étaient, en 1985, liées à une image traditionnelle de la culture française.

Elles se résument à des conférences en français, des séances de cinéma hebdomadaires, quelques concerts dans l'année, du théâtre et des expositions.

Les conférences en français représentent une image désuète de la culture française. Les sujets sont parfois intéressants, mais le blocage vient du fait qu'elles avaient lieu en français. Les salles n'étaient donc constituées que d'un public francophone âgé et clairsemé.

On pourrait croire que le cinéma attire un public plus nombreux mais ce n'est pas le cas en Israël. Deux fois par semaine, la télévision israélienne présente des vieux films français et que les réseaux commerciaux distribuent très rapidement certains films français (longtemps avant que les centres puissent acquérir les films en question). Les salles de projection étaient vétustes, ce qui n'incitait pas le public à venir malgré le prix dérisoire de la séance. L'institut de Tel Aviv conservait, cependant, un certain nombre d'habituels fidèles à ces séances de cinéma.

Les concerts sont appréciés en Israël. Il faut qu'ils soient de qualité car les conservatoires sont nombreux et leurs niveaux excellents.

Le théâtre constitue une des activités courantes des centres. Il est apprécié, mais, ici encore, il faut éviter qu'il se déroule en français et préférer l'hébreu, au risque d'attirer un public peu nombreux.

Le café-théâtre est une activité qui monte, et fait partie des nouvelles manifestations à promouvoir.

Les expositions représentent aussi une activité traditionnelle des centres. Elles se composent souvent d'un matériel préparé à Paris et diffusé dans les centres en fonction de la place dont ils disposent. Dans la plupart des cas, elles impliquent vernissage, cocktail et valorisation au niveau de l'ambassade et peuvent être l'occasion de faire venir les milieux concernés.

Les manifestations culturelles peuvent être organisées par la Direction générale ou par la direction des centres. La Direction générale propose avec plus ou moins d'insistance, par le biais des services culturels, toutes sortes d'activités, allant de la conférence jusqu'au concert. Les directeurs peuvent d'ailleurs susciter auprès de la direction générale l'organisation de telle ou telle manifestation, éventuellement après avoir pris eux-mêmes les premiers contacts, comme se fut le cas pour la venue à Nazareth des Jeunes Ballet de France au mois de juin 1990.

Ces spectacles venant de France se produisent dans tout le réseau des centres. Ils sont préparés par les services culturels qui s'occupent de l'organisation, des problèmes techniques et de leur financement. Ils attirent souvent un public assez nombreux qui dépasse en nombre le public traditionnel de centres.

Si les directeurs organisent eux-mêmes une manifestation culturelle pour leur centre, elle sera à la charge financière du centre : d'où l'intérêt de la présence d'un réseau de centres qui permet de faire circuler les manifestations dans les centres voisins et ainsi d'en alléger le coût financier.

Il devenait urgent de modifier le fonctionnement des centres ; il ne s'agissait pas d'abolir ces activités traditionnelles mais de les adapter pour qu'elles puissent attirer un public nouveaux et plus nombreux et pour qu'elles offrent une image de la culture française moderne et dynamique.

Il apparaissait nécessaire de renouveler la culture française présentée dans les centres culturels et d'en donner une image nouvelle sous peine de voir mourir nos centres par manque de public, à cause d'activités inadaptés.

* L'information :

Tous les centres culturels se veulent des centres d'information, encore faut-il qu'ils en aient les moyens.

Les bibliothèques sont, sur le pays, l'un des points le plus discutables. Elles ne constituent pas le secteur le plus engageant des centres. Elles présentent toutes un aspect vieillot et sont peu intégrées à l'ensemble des centres et aux autres activités.

Les bibliothèques des centres possèdent, en Israël, un fonds important, constitué de plusieurs milliers de volumes pour chacune d'entre elles.

Les acquisitions sont réalisées, pour une partie, par la bibliothécaire qui commande chaque année pour telle somme de livres (la somme varie suivant les centres). Pour l'autre partie, ces acquisitions sont constituées par une dotation du ministère : la bibliothécaire reçoit des ouvrages qu'elle n'a pas choisis et qui ne correspondent pas forcément aux goûts de ces lecteurs.

Les bibliothèques posent vraiment un problème au niveau de la vétusté des locaux, du renouvellement du fonds, de l'archivage mais aussi au niveau des objectifs qui leur sont assignés.

Le nombre des inscrits à la bibliothèque est peu élevé et la situation est la même dans tous les centres : environ 350 lecteurs à Tel Aviv et à Haïfa pour des villes ayant respectivement intra-muros 300 000 et 500 000 habitants.

Tous les centres ont essayé de relativiser ces chiffres en invoquant l'existence de lecteurs supplémentaires non inscrits. A Beer Sheva le nombre des lecteurs est sensiblement le même, dans une ville plus petite ; à l'Alliance française de Jérusalem, il doit y avoir 250 inscrits. Ces chiffres sont significatifs du mauvais fonctionnement des bibliothèques française.

Il était nécessaire qu'une réflexion ait lieu pour décider de leur avenir et si possible de leur restructuration.

L'information se compose aussi de la documentation scolaire. Ce service est rendu par l'institut de Tel Aviv et concerne tout le pays. Il s'agit de l'accueil et de l'information des étudiants désirant avoir des détails sur les études possibles en France : les modalités d'inscription dans une université, équivalence des diplômes...

Cette fonction a été définie dès le départ par le ministère comme relevant de l'institut.

D'autres activités existent encore dans ces centres culturels comme par exemple des discothèques qui posent, elles aussi, des problèmes de gestion.

La fréquentation, comme pour les bibliothèques, se limite à un petit groupe de personnes (alors qu'il n'existe pas de barrière de la langue en matière de musique et que les fonds sont parfois d'une grande richesse et de bonne qualité).

Il semblait obligatoire de s'interroger sur les activités des centres car en l'absence de réflexion, la durée de vie de nos centres culturels en Israël était comptée.

b) Les sources de financement :

Tous les centres, quelque soit leur dénomination, ont une double fonction : l'enseignement et les activités culturelles proprement dites. Cette double fonction signifie aussi double source de financement : le revenu des cours et la subvention du département (les centres sont des services extérieurs de l'Etat).

Il y a transfert libre entre les deux secteurs. Les revenus de l'enseignement complètent la subvention qui ne couvre généralement pas la totalité des dépenses occasionnées par le fonctionnement et les activités culturelles. Le financement par le département comprend aussi les salaires des personnels détachés et les manifestations culturelles directement assurées par le ministère. Les inscriptions à la bibliothèque et à la discothèque permettent aussi de dégager un financement mais celui-ci est très minime.

Le directeur est le seul ordonnateur des dépenses pour son centre culturel ; c'est le seul qui a qualité pour déclarer qu'une dépense engagée et liquidée peut être payée. Personne ne peut l'obliger à dégager des crédits pour lesquels il ne désire pas s'engager.

Plus les cours de français rencontrent de succès et plus l'autofinancement du centre sera important. En Israël, l'institut de Tel Aviv dégage par ce biais un excédent élevé alors que pour les autres centres, il est plus réduit.

A l'institut de Tel Aviv, la masse salariale représente 60% du montant total des dépenses, le fonctionnement courant 14%, les charges locatives 16%, les dépenses affectées 4%. La lecture des recettes de fonctionnement fait apparaître que les ressources propres constituent 80% du montant total des recettes grâce aux droits scolaires.

Le taux d'autofinancement de 86% révèle le dynamisme de l'institut en matière de promotion du français et permet d'assurer les dépenses nécessaires au fonctionnement optimum de l'institut et la gestion d'une masse salariale imposante.

Cependant, ce taux d'autofinancement constitue le talon d'Achille de l'institut : chaque nouvelle session de cours doit apporter son quota minimum d'élèves. Qu'une crise surgisse, entraînant une réduction sensible de la fréquentation des cours, l'institut se trouvera dans une situation insoutenable. L'environnement politique et économique est à cet égard source d'inquiétude.

Au centre de Haïfa, le taux d'autofinancement s'élève à 34% et celui du centre de Beer Sheva à 26% ; ces taux restent relativement constants mais peuvent parfois varier de 2 ou 3 points d'une année à l'autre.

La subvention de fonctionnement du ministère est trois fois plus importante à l'institut de Tel Aviv que dans les autres centres. Le budget de l'institut est lui aussi environ dix fois supérieur à celui des autres. L'année 1990 a vu une forte réduction de la subvention du ministère pour Israël et cette baisse s'est répercutée sur le budget des centres culturels.

D'autres subventions peuvent également intervenir dans le budget des centres. Ce sont des subventions exceptionnelles qui s'attachent à un projet précis. Nous avons déjà parlé de la subvention qui peut être allouée par l'Association Française d'Action Artistique pour une action culturelle d'envergure ; il en existe deux autres qui sont distribuées directement par le ministère : le FER et le FICA.

Le premier est un fonds d'équipement qui permet aux centres de renouveler leurs matériels et de s'équiper d'instruments plus performants, comme par exemple l'achat de matériel informatique.

Les directeurs des centres culturels doivent faire une demande au ministère, dans le cadre du FER, et attendre sa réponse.

Le second est un fonds d'intervention culturel et artistique ; il donne lieu à des réunions une fois par an de tous les directeurs des centres culturels se trouvant dans la zone (la zone constitue une répartition géographique des centres opérée par le ministère qui correspond souvent au découpage des grandes régions du monde ; Israël fait partie du Moyen-Orient). Lors de ces réunions, des projets culturels sont décidés ainsi que la subvention venant permettre leur réalisation. C'est, par exemple, la tournée d'une troupe de théâtre française, dans certains pays de la zone.

c) Le personnel :

Le personnel des centres culturels se répartit en trois catégories : les recrutés locaux qui sont embauchés directement par les centres et dépendent d'eux uniquement ; les personnes détachées par le ministère de l'Education nationale qui remplissent des fonctions d'enseignants et de pédagogues ; les culturels, au coeur du système, détachés également le plus souvent mais qui n'enseignent pas.

Qu'il soit enseignant ou culturel, il provient d'une source quasi unique : l'Education nationale. Entre cette administration d'origine et le ministère des Affaires étrangères s'opère un transfert qui se double d'un déplacement à l'étranger.

En Israël, les enseignants détachés pour donner des cours dans les centres culturels sont peu nombreux. Ce sont des professeurs recrutés localement qui donnent l'enseignement de français.

les recrutés locaux sont essentiellement des femmes qui remplissent des fonctions très hétérogènes : certaines sont enseignantes à l'heure, d'autres sont bibliothécaires, d'autres encore sont secrétaires et se chargent de la totalité du travail administratif. Elles maîtrisent obligatoirement deux langues, le français et l'hébreu. Ces vacataires recrutés sur place, sont embauchés par le directeur du centre culturel qui fixe les tarifs et sont rémunérés sur les finances propres du centre. Ils ne disposent ni de statut, ni de contrat le plus souvent, et ils n'ont pas d'autres garanties d'emploi que les besoins et les disponibilités annuels du centre culturel. En outre, ils ne bénéficient d'aucune possibilité de carrière ou d'avancement. Ils se composent de francophones expatriés pour des raisons familiales ou venus vivre en Israël pour des raisons religieuses.

Les culturels regroupent les directeurs de centre et les secrétaires généraux. Les premiers sont ceux qui manient les relations culturelles : ils organisent des activités, prennent des contacts à l'extérieur et ont une importante fonction de représentation. Ils sont investis d'une autorité hiérarchique sans partage sur l'ensemble du fonctionnement du centre.

Les secrétaires généraux se voient confier des tâches plus administratives de gestion des personnels et des fonds, d'organisation des cours. Ils n'existent que dans les centres culturels importants. Ailleurs, ce travail est effectué directement par le directeur aidé par sa secrétaire ; c'est le cas des centres culturels de Beer Sheva et Haïfa. Dans ces deux centres, le personnel se compose d'un directeur, d'une secrétaire, d'un bibliothécaire et parfois d'un discothécaire, d'une femme de ménage, parfois d'un projectionniste et de 5 à 10 enseignants vacataires. Seul le directeur est détaché.

L'institut de Tel Aviv dispose de 83 enseignants (c'est le nombre maximum) formés par lui et susceptibles de travailler pour lui, de 12 personnels administratifs ou de service qui sont aussi des recrutés locaux ; certains sont engagés sous contrat de longue durée avec l'institut ; d'autres sont vacataires, payés à l'heure effective, engagés pour une durée limitée souvent d'une année. Le directeur et le secrétaire général sont tous deux détachés de France.

B) Le public des centres culturels :

Il s'agit de différencier le public des cours de celui des manifestations culturelles car il semble que ce soit deux publics complètement différents. Les centres culturels ont ainsi deux niveaux et le passage entre les deux secteurs est faible.

Les données sur le public des cours sont extrêmement pauvres et tout à fait inexistantes en ce qui concerne la fréquentation des manifestations culturelles. Nous n'avons recueilli que peu de chiffres, seulement quelques estimations et des impressions.

1) Le public des cours :

Il existe une évolution du public des cours qui n'est pas celui des salles de conférences. Ce public se rajeunit et il ne formule plus les mêmes demandes. La détérioration de l'enseignement du français dans le système scolaire et universitaire israélien amène aux cours des lycéens et des étudiants ainsi que des adultes qui ont vis-à-vis du français une demande de type professionnel.

C'est un rajeunissement dans la mesure où une majorité de personnes âgées ou sans professions suivaient autrefois ces cours. Les centres drainent de plus en plus un public d'adultes professionnels qui en cours de carrière a besoin du français dans le cadre d'un stage, d'un séjour en France ou dans les pays francophones, pour le passage dans un secteur ou un service ayant des relations avec la France.

A l'institut français de Tel Aviv, le public fluctue suivant la situation locale politique et économique. L'institut compte environ 80% d'élèves de moins de 40 ans avec une proportion assez forte de 18 à 22 ans. Ceci s'explique par le fait que cette tranche d'âge est à l'armée et que celle-ci permet pendant cette période de recevoir une formation. De plus, l'armée prend en charge financièrement, de façon assez régulière, une partie de cet enseignement.

On a donc une portion variable d'élèves qui dépend de l'utilisation du contingent. Elle était plus forte entre 1986 et 1987 qu'aujourd'hui car une partie de l'armée se trouve dans les territoires occupés. Cette fluctuation n'a rien à voir avec l'intérêt des gens pour le français. Dans les années 1986-87, 30 à 40% des élèves étaient situés dans cette tranche d'âge.

La population des cours provient des milieux aisés car les tarifs sont élevés par rapport au niveau de vie israélien. Il semble que l'on trouve plus d'ashkénazes que de sépharades ; cela découle de l'idée que l'on se fait de la langue française : les ashkénazes considèrent que le français est une langue utile et ont une vision très positive du français au niveau culturel.

Cette évolution du public des cours existe aussi dans les autres centres culturels mais elle est moins nette qu'à Tel Aviv.

Les cours dispensés à l'institut attirent un public important. Mais il y a peu de rapport entre ce public et celui des activités culturelles. Cette coupure se traduit souvent par le fait que les cours ont lieu à des étages différents pour l'enseignement et le culturel, dans la même structure ou que les cours se déroulent à l'extérieur des bâtiments du centre et que les élèves ne savent pas où se situe le centre.

2) Le public des activités culturelles :

Il comprend le public qui utilise les services culturels proposés par le centre, telles la bibliothèque, la discothèque et celui qui se déplace aux manifestations culturelles.

Les manifestations culturelles représentent le domaine du gratuit ; elles sont soit subventionnées, soit imputées sur le bénéfice des cours. L'entrée à ces activités est souvent gratuite pour les expositions et les conférences, parfois payantes mais à un tarif assez bas. Le discours sur le public de ces activités culturelles bute sur l'image persistante des "vieilles dames francophones" qui donnent une image compassée et teintée d'ennui aux centres culturels. Elles se situent aux antipodes du public que veulent toucher les instituts. Les centres recherchent un public jeune et professionnalisé.

Les manifestations traditionnelles continuent d'intéresser un public restreint de convertis. Pour ce public, c'est une habitude de venir au centre. Les centres culturels français en Israël touchaient donc un public limité composé essentiellement de francophones plus très jeunes.

Ce réseau permettait, aussi, à des responsables d'associations israéliennes francophones, de continuer à affirmer qu'ils représentaient un groupe important puisque la France avait pris la peine de créer un réseau de centres culturels qui leur était destiné (3 établissements culturels, en 1985, contre 2 en Egypte pour une population beaucoup plus nombreuse).

Or, le nombre de francophones en Israël se réduit ; cette communauté n'a pas transmise à ses enfants la langue française, ni le désir de connaître la culture française.

Une première constatation s'imposait en 1985 : tourner le réseau vers les francophones n'était plus justifié ; donc, le type d'activités culturelles présenté dans les centres ne correspondait plus à rien.

Il était nécessaire de créer de nouvelles formes de manifestations pour attirer de nouveaux publics.

Grâce à la politique culturelle mise en place à partir de 1986, le public s'est modifié dans certains domaines. Il a changé pour des types de manifestations qui n'existaient pas auparavant sous cette forme. Il est resté le même, pour des activités inchangées comme la bibliothèque. De la même façon, en abandonnant certaines activités comme les conférences en français, les centres ont perdu une partie de leur public. Une mutation du public s'est opérée avec la mise en place d'une nouvelle politique culturelle.

C) Le rôle spécifique de l'institut :

L'institut culturel français de Tel Aviv joue un rôle important dans la gestion de la politique culturelle en Israël, vis-à-vis des services culturels et des autres centres culturels.

1) Les rapports ambigus avec les services culturels :

Les services culturels et l'institut de Tel Aviv partagent les mêmes locaux mais se situent à des étages différents.

Le problème de la relation entre ces deux structures renvoie aux problèmes des débouchés de l'action des services culturels . Il ne leur est pas facile de se créer un environnement et des réseaux lorsqu'ils veulent réaliser par eux-mêmes des manifestations culturelles ; de plus, ils n'ont pas de public fidélisé. Il leur est d'autant plus difficile de constituer des liens forts avec les milieux culturels étrangers qu'ils n'ont pas de budget propre et que les actions se négocient au coup par coup au ministère.

Le conseiller culturel pourra donc avoir tendance à se servir de l'institut mais aussi des autres centres culturels comme débouchés ; il tendra à prélever une certaine somme d'argent pour se donner plus de souplesse de réalisation (ce n'est possible qu'avec l'institut car les autres centres ne réalisent pas assez de bénéfiques). Tout est question d'équilibre et d'entente entre les deux services et les deux responsables.

En Israël, le problème des rapports entre les services culturels et l'institut est encore plus aigu pour des raisons historiques et financières.

Jusqu'en 1982-83, le conseiller culturel était en même temps le directeur de l'institut ; il n'y avait qu'un seul poste et on ne distinguait pas les structures de l'institut de celles des services culturels. En 1982, les centres et instituts culturels sont devenus des services extérieurs de l'Etat et possèdent l'autonomie financière.

Le ministère a décidé de scinder les deux fonctions à Tel Aviv. Le conseiller culturel n'est plus l'ordonnateur des dépenses de l'établissement ce qui a considérablement réduit sa marge de manoeuvre au niveau de la gestion culturelle. Jusqu'à cette date, le conseiller culturel jonglait entre les deux services aussi bien au niveau des fonds que du personnel. L'institut joue le rôle d'un centre de ressource au plan financier car il permet de gérer au jour le jour les tournées, l'accueil d'artistes ; il dispose d'un fond de roulement important. Sa trésorerie permet de résoudre des situations complexes.

Cependant la séparation des deux fonctions n'a pas abouti à une situation locale différente. Le caractère inextricable des rapports entre les deux services existe toujours.

Il vient du fait que sur le plan historique, les deux fonctions ont été les mêmes longtemps et que d'autre part, il n'existe aucune raison fonctionnelle à cette distinction sauf au plan de la rationalité administrative française.

L'institut correspond à un instrument au service de celui qui détient la maîtrise de la politique culturelle locale : le conseiller culturel, et lui permet de gérer au mieux sa politique.

Il met à la disposition des responsables culturels une masse énorme de capitaux car il dégage des bénéfices qui peuvent être considérables. Cela permet une grande liberté dans l'action culturelle car cet argent est obtenu sur place et il ne dépend pas du ministère. Les crédits venant de France sont sollicités et attendus, or ces bénéfices donnent la possibilité d'agir rapidement sans attendre l'accord de Paris. L'action culturelle n'est plus dépendante du versement ponctuel des crédits.

Le directeur de l'institut étant le seul ordonnateur des dépenses, cette situation n'est possible que si l'entente avec le conseiller culturel est bonne. Ils sont liés mutuellement car c'est le conseiller culturel qui attribue le montant de la subvention pour chaque centre et le directeur de l'institut fait des avances de trésorerie aux services culturels pour la réalisation d'activités culturelles. C'est une masse importante de bénéfices qui est ainsi réintégrée dans l'action culturelle.

Mais dans la pratique, c'est le conseiller culturel qui gère la politique de l'ensemble des établissements culturels ; sauf en cas de conflit grave, les luttes de pouvoir entre les deux hommes sont inexistantes.

La fiabilité de ce système apparaîtra, le jour où ces deux fonctionnaires en poste n'auront pas de bons rapports. Mais quand la méthode fonctionne, les effets sont démultipliés car la marge de manoeuvre est incomparable. Elle constitue un instrument idéal pour déjouer les ruses de l'administration française.

2) Le rôle vis-à-vis des autres centres :

L'institut de Tel Aviv et les centres culturels en Israël ont les mêmes fonctions. Il n'y a que la dénomination qui change. Ils donnent tous un enseignement de français et organisent des actions culturelles dans leur région.

Mais, par décision de Paris, l'institut français de Tel Aviv s'est vu confié une série de services supplémentaires, nationaux valables pour tout le pays de résidence.

Au départ, il s'agissait de services définis clairement comme ayant une extension sur l'ensemble du pays :

- la cinémathèque : tout ce qui est lié à la présence du cinéma français en Israël dépend de la cinémathèque de l'institut.

Cela concerne les contacts avec les distributeurs, la promotion du film français, l'organisation de festivals, ainsi que les rapports avec les trois cinémathèques israéliennes de Haïfa, Tel Aviv et Jérusalem.

- la documentation scolaire et universitaire : il s'agit de l'accueil, de l'information des étudiants qui désirent faire leurs études en France : renseignements concernant les inscriptions, les équivalences de diplômes, les bourses, les moyens d'hébergement...

Quand l'institut est devenu autonome en 1982-83, rien n'avait été prévu concernant l'organisation des tournées, leur gestion, les échanges culturels en général.

Sur le plan pratique, c'est dégagé progressivement une sorte de règle voulant que la gestion des tournées, quand elles passent par Israël, est faite par les services de l'institut pour les autres centres. Cette tâche engendre une gestion pratique et un engagement financier plus important que les autres centres.

Cette prise en charge vient du fait que le budget de l'institut est est 10 à 12 fois supérieur à celui des autres centres. Il constitue pour les autres un centre de ressources.

C'est ce que l'on peut appeler une fonction de promotion des échanges culturels.

Toutes ces constatations concernant le réseau vont amener les responsables culturels à réfléchir sur des nouveaux objectifs, des nouveaux supports d'action pour attirer un autre public.

Il était clair, en 1985-86, qu'il devenait nécessaire et urgent de définir de nouvelles stratégies qui passent par les points de repère que sont les centres culturels français en Israël.

LES STRATEGIES DEVELOPPEES

Pour sortir de l'isolement ou de la torpeur, pour développer des activités intéressant la population locale, pour créer des relations durables avec l'environnement, les responsables culturels doivent opter pour certains objectifs et des moyens pour les atteindre ; en un mot, concevoir des stratégies.

Une politique culturelle française adaptée à Israël va ainsi se mettre en place. Elle engendre un politique globale sur le pays et une politique pour chaque centre en fonction de l'environnement qui leur est propre.

Les stratégies développées allient une action sur les supports et les moyens et une action sur le contenu des activités :

- l'action sur les supports et les moyens consiste à faire sortir le centre culturel de sa structure et à organiser des manifestations à l'extérieur. Il s'agit pour ce centre de devenir un acteur culturel parmi d'autres, avec une spécificité française.

- l'action sur le contenu des activités consiste à donner au centre une image, à viser certains publics en s'appuyant sur certaines manifestations. Elle dépend de l'analyse de l'environnement, des demandes et des créneaux possibles. En Israël, on ne décèle qu'une seule orientation qui repose sur la recherche de créneaux en matière d'animation culturelle et de nouvelles formes de spectacles assez originales pour attirer du monde. Ces manifestations viennent de la vie culturelle française (les responsables culturels doivent donc être à l'écoute de ce qui se passe en France). Ces spectacles mélangent l'original et le contemporain.

Au cours de la réflexion, plusieurs questions se sont posées : Quelles activités choisir pour quels publics ? Le réseau est-il adapté aux choix réalisés ?

Les stratégies développées n'ont pas toutes été appliquées mais elles font partie de la réflexion qui a été menée. Cela résulte d'un changement des circonstances et de problèmes économiques à partir de l'année 1990.

A) Quelles activités pour quels publics ? :

La nouvelle politique culturelle mise en place à partir de 1986 se définit par la création d'activités neuves et la recherche d'un public différent. Elle est basée sur les constatations établies à partir du fonctionnement du réseau des centres culturels français en Israël.

1) L'idée de base :

La première question que se sont posés les responsables culturels français est la suivante : quelle doit être la place de la langue française dans leurs activités ? Toute la réflexion est partie de là.

La langue française, en Israël, est en perte de vitesse car le nombre de personnes parlant le français est en régression ; de plus, la communauté francophone, sur laquelle ces responsables auraient pu s'appuyer, n'a jamais été un tremplin efficace pour la promotion du français.

Il vient donc logiquement à l'esprit, qu'il n'est plus possible de battre une politique culturelle sur la diffusion de manifestations réalisées exclusivement en français.

Il faut promouvoir des activités utilisant la langue du pays ou des manifestations qui transcendent les problèmes du langage. Il s'agit de spectacles suscitant un intérêt dans la population locale et dépassant la barrière de la langue.

Cette décision suppose la transformation des activités réalisées sur place par les responsables culturels. Pour celles venant de France, il faut mettre l'accent sur ce qui peut dépasser les problèmes linguistiques.

Des manifestations réalisées en hébreu sont produites par les centres culturels touchant à tous les domaines de la culture française ; elles sont destinées à un public non francophones. Ce public a été capté grâce à la publicité réalisée dans les pages culturelles des journaux non francophones et dans les universités. Elles ont permis de toucher un autre public intéressé par la culture française qui n'a plus rien à voir avec la communauté francophone.

L'idée de base qui prédomine est de faire des actions dans la langue du pays ; elle a amené une idée complémentaire : il est nécessaire de se créer un réseau de relations chez les responsables culturels du pays et d'entretenir ce réseau. Les centres culturels doivent être perçus comme des lieux qui s'insèrent dans la vie culturelles du pays.

Il s'agit de faire fonctionner ce réseau de relations dans deux sens : - solliciter les responsables culturels à venir aux soirées en tant que spectateurs mais aussi en tant qu'acteurs, participants actifs.

- les abreuver systématiquement d'informations sur les réalisations des centres culturels, sur les possibilités de coopération et de coproduction.

A cet effet, l'institut a engagé une personne chargée des relations publiques de tous les services (seul l'institut en avait les moyens financiers).

Cependant, les liens avec la population francophone n'ont pas été coupés. La politique mise en place prévoyait la continuation des activités traditionnelles et une coopération avec les associations et les villes francophones. Ces activités allaient de la troupe d'amateur aux conférences mais elles n'étaient plus systématiques et étaient réalisées dans les lieux où cette communauté se retrouve.

2) Les nouvelles activités :

Avant de voir quelles sont les nouvelles activités créées à la suite de cette réflexion, une question préalable se pose : quelle culture française faut-il promouvoir en Israël ?

Les responsables culturels en France ne limitent pas leurs choix culturels à ce qui est spécifiquement français. Quand ils établissent le programme d'un festival, dans n'importe quel domaine, ils ont la chance de pouvoir sélectionner toutes les nationalités : aucun ne restreint la culture à la France.

Dès que l'on sort des frontières, ils doivent changer cette façon de penser car ce sont les représentants de la culture française. Ils sont obligés de s'inventer une limitation dans le domaine de l'action culturelle. Cette situation est difficile et peut devenir extrêmement artificielle.

La conception de la culture française peut être pragmatique. La solution est, pour le responsable culturel, de se laisser porter par le pays dans lequel il arrive et de sonder ce qui, dans l'esprit de la population, est important quand on parle de culture française. Les responsables pourront s'appuyer sur les réponses reçues pour éventuellement faire connaître d'autres versants de la culture française.

Cette solution paraît plus appropriée que celle qui consiste à arriver en poste avec une idée préconçue de ce que doit être la culture française : contemporaine ou plus ancienne. Ce débat sur l'image que l'on doit donner de la culture française est dépassé ; il s'agit d'éviter les stéréotypes, de mettre en valeur l'attente du public et d'essayer de promouvoir par ce biais des facettes inconnues de notre culture.

Les activités nouvelles se décident en fonction de l'image de la culture française et de la capacité à découvrir les besoins et les attentes d'un public potentiel que l'on veut atteindre. En Israël, le public ciblé par les responsables des services culturels comme des centres culturels se constitue de jeunes gens professionnalisés, possédant un niveau d'étude moyen ou élevé et s'intéressant à la culture. Pour atteindre ce public, il fallait s'investir dans des domaines où la modernité est importante. Cette situation implique une connaissance approfondie de ce qui se passe en France.

Il fallait trouver des activités représentatives de la culture française et susceptibles de franchir facilement les barrières de la langue. Les solutions, qui sont aujourd'hui courantes dans le réseau des centres et dans les services culturels, portent sur le choix des manifestations.

Ainsi, le festival de vidéo de Montbéliard a été invité plusieurs années de suite en Israël en collaboration avec les universités, la télévision locale, la presse ... Ce festival a la particularité d'être international mais sa création est une initiative française.

Le domaine de la vidéo constitue un secteur où la France a affirmé, parmi les premiers pays, qu'il constitue un domaine artistique. Elle a organisé des festivals en refusant qu'il se transforme en "parent pauvre" du cinéma. Elle a découvert un certain nombre d'artistes même si ceux-ci ne sont pas de nationalité française.

Cette manifestation consistait en une présentation de la sélection du festival par son directeur, accompagné d'un créateur vidéo français qui proposait ses productions. Cet artiste a travaillé en collaboration avec les universités israéliennes. Cette action a franchi le problème de la langue sans trahir "l'esprit français" : la capacité de découvrir dans certains domaines des valeurs artistiques.

Les responsables culturels français ont récidivé dans le domaine de la bande dessinée, secteur où la France a contribué à donner à ce type d'expression une reconnaissance artistique.

La démarche a été renouvelée par la création d'un festival du film publicitaire qui s'est étalé sur une longue période. Des agences publicitaires françaises sont venues présenter leurs créations en Israël.

Il existe d'autres exemples, mais l'idée reste la même : il faut substituer aux activités habituelles des manifestations qui ne sont pas radicalement nouvelles mais où l'excellence vient de leur côté inattendu.

Ces activités semblent avoir reçues un grand succès et le public paraît toujours demandeur aujourd'hui. Les opérations faites à l'extérieur, comme par exemple au musée de Tel Aviv pour la vidéo ou pour la publicité ont fonctionné à guichets fermés. Pour les opérations entreprises sur une plus longue durée, comme par exemple la collaboration d'un artiste français et de l'université de Tel Aviv, l'évaluation est plus difficile.

Toutes les activités en hébreu touchent un public nouveau. Cette constatation est facile à prouver : quand une manifestation a lieu en hébreu les salles sont remplies, autrement elles ne le sont pas.

Pour avoir un impact plus important tout en travaillant dans la langue du pays, il est préférable de faire venir des créateurs français pour qu'ils coopèrent avec des israéliens, plutôt que de recevoir des créations françaises. Cette option est creusée depuis trois ans par les services culturels. Elle avait commencé avec la vidéo et est devenue progressivement systématique. Ce sont des résidences d'artistes. Cette méthode a été utilisée en 1989 quand Jérôme Savary a monté sa pièce "Cabaret" au théâtre national d'Israël.

Des activités, en direction des territoires occupés ont été décidées. Elles se produisent essentiellement en direction de la bande de Gaza car en Cisjordanie, l'animation culturelle est assurée par un autre centre culturel français situé à Jérusalem-est. La première pièce de théâtre jouée à Gaza fut une pièce de Molière : l'Avare. La population s'est déplacée en grand nombre. Aucune protestation des autorités israéliennes n'est venue à l'encontre de ce projet. Cependant, depuis le déclenchement de l'Intifadah, les représentants français n'ont plus la possibilité d'apporter, à cette population arabe, des activités culturelles françaises.

Tous les objectifs en matière d'action culturelle sont ici réunis. Ces activités engendrent une nouvelle image de la culture française. Leur mise en place correspond parallèlement à une relance des cours de français dans les centres culturels qui en avaient besoin. Ces actions contribuent à donner une image moins "vieillote" et moins traditionnelle des centres culturels et à renforcer l'importance et le poids de l'institut français de Tel Aviv. Il reste cependant un point noir dans nos centres culturels français en Israël : celui de la fonction des bibliothèques.

3) Réflexion sur les bibliothèques :

Les bibliothèques posent problème dans les centres culturels français en Israël. Elles représentent l'activité la plus discutée sur le pays. Ce problème deviendra de plus en plus aigu dans les années à venir. Elles sont utilisées par une minorité de personnes francophones, d'un âge avancé et le renouvellement de ce public par un public plus jeune ne semble pas s'amorcer. D'autres difficultés s'ajoutent : la vétusté des locaux, l'archivage contestable, les problèmes de renouvellement du fonds.

Le ministère a conscience de tous ces problèmes ; pour cette raison, il tente encore d'en faire une priorité imposée à tous les centres culturels français du monde. Les responsables culturels français en Israël ne sont pas du même avis.

Tout le monde associe le livre à la culture ; il représente le symbole de la connaissance. Pour le responsable de l'institut français de Tel Aviv, cette association est complètement fautive, dépassée et dangereuse.

Elle empêche les responsables culturels de confronter la situation réelle de leur bibliothèque à la demande du public. Souvent, ces responsables n'arrivent pas à s'avouer la vérité.

En Israël, tous les centres sont dans la même situation. Se pose le problème de la conception de cet outil.

Si l'on se réfère au nombre de personnes inscrites dans les bibliothèques des centres culturels en Israël, les bibliothèques constituent le secteur le plus désastreux de l'action culturelle. Celles de nos trois centres culturels dans le pays, ainsi que celle de l'Alliance française de Jérusalem réunissent environ 1 200 lecteurs pour une population totale de 4 millions de personnes. Elles servent donc à peu de personnes et souvent ce public est âgé. Elles sont vouées dans l'avenir à disparaître si aucune solution n'est envisagée.

Entre 1987 et 1988, le conseiller culturel et le directeur de l'institut de Tel Aviv ont tenté de donner à la bibliothèque de l'institut une orientation universitaire qui aurait permis la venue d'un public jeune et la spécialisation de la bibliothèque.

Des démarches répétées auprès des universitaires ont été entreprises pour spécialiser la bibliothèque dans les domaines où la France est en pointe : l'histoire, les sciences humaines, la médecine ou les mathématiques. Les responsables des universités n'ont pas été enthousiasmés par le projet. Leurs réactions ont été de dire, que si les universités israéliennes ne disposent pas de beaucoup d'argent, quand un livre important sort, quelque soit la langue dans laquelle il a été écrit, les bibliothèques universitaires l'acquièrent.

Pour la promotion des livres, tous les efforts entrepris ne mènent à rien ; inlassablement, ce sont toujours les mêmes lecteurs qui se présentent dans les bibliothèques des centres culturels.

La question posée par les responsables culturels est de savoir à quoi sert de maintenir un lieu de 200 mètres carré qui coûte cher et une personne à temps complet sinon à maintenir une espèce d'image traditionnelle de la culture. Telles qu'elles sont conçues, les bibliothèques n'ont plus beaucoup d'utilité et en auront encore moins à l'avenir.

D'autres solutions sont possibles : la bibliothèque pourrait être transférée dans les locaux de la bibliothèque municipale de la ville où en échange du don des livres français, le fonds serait géré, entretenu, et mis à la disposition des lecteurs de cette bibliothèque. Un public nouveau serait ainsi en contact avec la culture et la littérature française et le centre culturel ferait des économies.

La meilleure solution reste, cependant, la transformation de la bibliothèque. Nous avons vu qu'une orientation universitaire semble impossible (sur Tel Aviv), mais la création d'une médiathèque pourrait être envisageable si les moyens étaient donnés aux centres.

Toutes ces nouvelles idées constituent les axes principaux de la politique culturelle décidée pour Israël. Les responsables culturels français se sont alors demandés si le réseau des centres culturels, tel qu'il existait, était adapté pour l'application de ces propositions.

B) La transformation du réseau des centres culturels :

Il était nécessaire d'adapter le réseau des centres culturels à l'évolution de la politique culturelle, pour la réalisation des objectifs décidés.

La mise en place de cette politique va engendrer la création d'un centre culturel français à Nazareth, à la suite de l'opération Galilée, menée par le bureau d'action linguistique : la situation du centre de Beer Sheva sera examinée et des priorités seront instaurées à l'institut de Tel Aviv.

1) La situation du centre culturel de Beer Sheva :

Le centre de Beer sheva se situe dans une ville et une région francophone. Dès sa création, il s'est tourné vers la communauté francophone. Mais, depuis, la situation s'est modifiée. Le centre est en perte de vitesse. Son public, dans n'importe quel domaine, est restreint.

L'analyse faite du centre par les responsables culturels montre qu'il ne sert à rien de garder ce lieu tel qu'il est. Il est nécessaire de le transformer. La solution trouvée correspondait à une ouverture sur la région du Néguev. D'autres villes francophones, dans cette région, demandent régulièrement à l'institut ou aux services culturels qu'ils leur apportent des manifestations culturelles françaises. Les habitants sont donc demandeurs. Mais on s'aperçoit que cette population ne s'adresse jamais au centre culturel de Beer Sheva. Chaque ville est très autonome. Le cas de Dimona est significatif : la ville est aussi grande que celle de Beer Sheva et ne veut pas dépendre d'elle. Les personnes intéressées par la culture française ne s'adressent pas au centre culturel de Beer Sheva qui se trouve pourtant à 40 kilomètres. Il existe une incompatibilité entre ces deux villes et il s'agit de ne pas choquer les particularismes locaux.

De plus, le fait d'avoir un établissement dans une ville donnée pousse son directeur à se replier sur cette ville et l'empêche de se consacrer à l'ensemble de la zone.

Il se trouve lié à la ville où se situe la structure dont il est responsable. Dans la mesure où la France a une carte à jouer dans une région, il fallait transformer le dispositif pour lui donner la capacité d'intervenir non pas sur un seul lieu, mais sur un ensemble.

La solution était de mettre quelqu'un sur place capable de démultiplier l'action sur une région. Une structure lourde ne semblait plus appropriée à ce système.

La fermeture du centre de Beer Sheva paraissait inévitable. Il fallait garder une personne et son secrétariat pour le suivi des opérations. Cette personne ne serait plus chargée de faire un programme mensuel comportant des activités, elle aurait une autre responsabilité : être le porte-parole sur la région sud des services culturels de l'Ambassade de France avec pour mission de maintenir les liens existants avec la municipalité de Beer Sheva, la plus grande ville du sud (les manifestations culturelles françaises seront alors accueillies dans les structures culturelles de la ville), et de créer de nouvelles relations avec les autres villes.

Ce responsable ne sera plus le directeur de Beer Sheva envoyé à Dimona mais un représentant de L'ambassade. C'est la solution qui a été adoptée par le bureau d'action linguistique, pour relancer le français, dans les institutions religieuses en Galilée.

Les cours et les actions culturelles se déroulaient dans des lieux loués ou prêtés par les municipalités ou les organismes culturels et les professeurs recrutés dans chaque ville. Les structures fixes ne sont plus nécessaires.

Les choses ne se sont pas déroulées de cette façon car la situation s'est modifiée avant que des propositions aient pu être faites : le conseiller culturel en poste, C. Domenach est parti et le nouveau, J. Soler, se trouvait talonné par les restrictions budgétaires.

Les restrictions budgétaires ont engendré la nomination au centre culturel français de Beer Sheva d'un VSNA (volontaire du service national actif).

Il est devenu directeur de cette structure et a décidé de la maintenir à Beer Sheva. Son rayon d'action n'est plus concentré sur la ville mais sur la région du Néguev.

Le centre a reçu le don d'un mécène, qui lui a permis un changement de locaux. Le nouvel établissement est plus petit que le précédent mais mieux adapté aux nouveaux objectifs. Le personnel du centre a été réduit au directeur, à la secrétaire et la bibliothécaire. La discothèque a été transférée à la discothèque du conservatoire municipal qui va gérer le fonds.

Les cours de français ont lieu pour une partie dans le centre lui-même (une salle de classe) et pour le reste dans des salles louées ou prêtées pour la circonstance dans la ville de Beer Sheva mais aussi dans d'autres villes qui ont manifesté le besoin de cours de français. Cette relance des cours de français sur la région du Néguev est un point important qui doit se poursuivre.

Aucun jugement ne peut encore être porté sur les résultats de ce nouvel établissement puisque le directeur n'a pris ses fonctions que depuis fin 1989 et que les travaux pour la création du nouveau centre se sont terminés en juin 1990. Le directeur doit apprendre à connaître la ville et la région, à nouer des contacts avec les responsables culturels locaux avant de définir la manière et les moyens d'aboutir aux objectifs prévus.

Toute la réflexion menée autour du centre culturel français de Beer Sheva n'aura pas été inutile. La solution préconisée par les responsables culturels en 1985-86 n'a pas été totalement adoptée dans les structures et les moyens pour aboutir à un résultat, mais les objectifs définis par le responsable culturel précédent ont été retenus et sont appliqués.

2) Les priorités de l'institut français de Tel Aviv :

L'institut a décidé de faire un effort particulier pour promouvoir ses activités culturelles.

Le succès croissant des cours de français et la réputation ainsi acquise étaient un bon point de départ pour tenter d'augmenter et de diversifier le public.

La clientèle traditionnelle de l'institut est constituée de personnes âgées francophones, sans rapport avec les étudiants des cours de langue. La francophonie étant déjà depuis longtemps en net recul, le français ne s'étant que rarement transmis d'une génération à l'autre, il était urgent de faire le lien entre le public des cours et celui des activités culturelles. En Israël, le français constitue aujourd'hui, une langue que l'on apprend et une culture que l'on regarde de l'extérieur. Faute de vouloir s'adapter à cette réalité, l'institut se trouverait condamné à devenir, en dix ans, un simple centre d'enseignement.

Ces constatations ont inspiré, au directeur de l'institut, de nouveaux choix et l'accentuation de certaines orientations.

Le principe de cette action devient une recherche systématique de manifestations régulières avec :

- des institutions israéliennes telles que les municipalités, les départements de français et d'histoire de l'Université de Tel Aviv, le Musée de Tel Aviv, le Beit Hatfutsoth (le musée de la Diaspora), le théâtre national Beit Leisn ;

- des groupements comme l'UNIFAN (l'Union des israéliens originaires de France et d'Afrique du nord), le Centre Yaïr, ACTIM-Israël (organisation des anciens stagiaires en France) ;

- des organismes privés tels que l'agence de publicité ARIELI, la librairie française...

L'accent est porté sur la présentation d'une culture vivante susceptible d'intéresser les jeunes (vidéo, bande dessinée, chanson). De plus, un certain nombre de manifestations seront effectuées en hébreu.

Parallèlement aux cours, des manifestations régulières sont organisées. Elles regroupent des ateliers, des journées d'études, susceptibles à la longue de faire le lien entre l'enseignement et les activités culturelles. Un dépliant présentant en détail l'ensemble des ateliers envisagés a été distribué.

La seule tentative précédente a été l'ouverture d'un club de bridge en 1983 qui réunissait une dizaine de francophones. Tous les animateurs ont été choisis en raison de leurs compétences et de leur parfaite maîtrise du français et de l'hébreu de manière à pouvoir accueillir un public mixte quand l'atelier s'y prête. Ces ateliers se composent du théâtre pour adultes et du théâtre pour enfants, d'un atelier de travaux d'aiguilles, d'un autre d'art/graphisme et d'un atelier de traduction. Seul l'atelier de poésie n'a pas pu ouvrir, le nombre d'inscrits étant insuffisants.

Les journées d'étude mensuelles ont été confiées à des universitaires israéliens, francophones, renommés dans leur spécialité. Chaque conférence-débat s'accompagne soit de la projection d'un film ou de documents, soit de la rencontre avec un écrivain, un critique ou un réalisateur. Pour le cinéma comme pour la littérature, aux 20 à 25 personnes inscrites pour l'année, s'ajoute régulièrement un public particulier intéressé par le thème du mois. Ces journées d'étude sont réalisées avec un succès qui permet à l'institut d'effectuer de légers gains financiers, dans une opération conçue au départ comme une promotion culturelle sans rentabilité immédiate.

Des soirées littéraires ont lieu une fois par mois dans la salle de spectacle de l'institut. Elles se déroulent en hébreu et concernent une réalité culturelle française. Elles réunissent des universitaires et des artistes locaux dont le débat est suivi d'un dialogue avec le public.

Elles sont enregistrées intégralement par la radio et un montage d'une heure est diffusé en différé sur les ondes de la radio nationale chaque mois. Cette présentation à une heure de grande écoute assure à l'institut un public considérable et montre clairement l'intérêt que suscitent ces manifestations chez les responsables culturels israéliens.

L'accès à ces soirées est gratuit et l'ensemble des participants intervient à titre bénévole.

Les dépenses de publicité et d'organisation sont largement couvertes par les sponsors. Ce projet précis est, en effet, soutenu par l'Oréal, la société Michel Piagy (grand couturier israélien), la Nouvelle Librairie Française, ainsi que les sociétés "La Javanaise" et "Strauss" qui fournissent le cocktail offert à l'occasion de chaque soirée. C'est la première fois que l'institut bénéficie de ce type de soutien.

Les thèmes retenus pour ces soirées littéraires sont très divers : on peut citer :

- "Ecriture locale-écriture universelle"
- Diderot à propos de la traduction en hébreu de la lettre sur les aveugles à l'usage des gens qui voient.
- M. Foucault à propos de la traduction de l'Histoire de la folie à l'âge classique.
- Baudelaire à propos d'une nouvelle traduction des Fleurs du mal.
- J. Genet
- La France et le surréalisme, à propos de l'exposition Marcel Duchamp...

D'autres activités ont lieu régulièrement telles que le cinéma et les conférences. Les projections de film, deux fois par semaine, à l'institut, remportent toujours un grand succès. L'institut projette des films de sa cinémathèque et des films récents obtenus grâce à la bonne volonté des distributeurs israéliens qui permettent de garder une programmation attrayante : les conférences organisées avec l'ACTIM et l'UNIFAN s'adressent à un public de 100 à 150 personnes et débattent en français des problèmes généraux ou mettent en valeur des réalisations françaises. Le public se renouvelle en fonction du sujet et des intérêts de chacune. Elles représentent un lieu de rencontre pour un public francophone.

Des manifestations ponctuelles viennent soutenir les activités régulières de l'institut. Elles marquent des temps forts et suscitent un intérêt particulier. Dans l'année 1989-90, le festival de vidéo de Montbéliard a été invité par l'institut à venir présenter sa sélection en Israël.

Les objectifs fixés par l'institut sont atteints grâce à ces actions. Un renouvellement du public se fait sentir sans élimination de la clientèle habituelle. Ce renouvellement vient d'une stratégie fondée sur plusieurs éléments : chaque action culturelle s'efforce de viser un milieu particulier et s'appuie sur des partenaires reconnus au sein de son milieu. Les créneaux choisis représentent des domaines où la culture française peut apporter un plus, correspondant à une demande locale (le film publicitaire, festival vidéo). La promotion d'actions de qualité et l'emploi de l'hébreu attire un important public nouveau.

Parallèlement à la mise en place de ces activités, une politique de relations publiques s'impose. Il ne suffit pas d'agir, il faut aussi faire savoir et préparer soigneusement les actions. Cette politique ne s'improvise pas.

La présentation d'ensemble de chaque saison doit réunir les responsables des rubriques arts et spectacles et littérature des grands quotidiens israéliens, des artistes de renom, peintres, poètes, romanciers et des universitaires. Des liens durables doivent se créer avec les journalistes et les personnalités de la vie culturelle israélienne.

L'institut français de Tel Aviv est plus dynamique que les autres centres culturels car son environnement est plus favorable : en effet, il se trouve dans la plus grande ville du pays qui possède une vie culturelle intense. Son responsable a directement participé aux réflexions portant sur la politique culturelle alors que dans les autres centres, les responsables ont été, depuis, remplacés. La puissance financière et les moyens considérables dont dispose l'institut lui permettent de réaliser toutes ces ambitions.

3) L'opération Galilée :

Cette opération a été menée par le bureau d'action linguistique (BAL) de l'Ambassade de France et va aboutir à la création d'un nouveau centre culturel français à Nazareth en 1987.

La politique du BAL a consisté à regagner le terrain perdu, en particulier en Galilée, pour ce qui concerne les écoles religieuses en milieu arabe. Ces institutions représentent les relais du français dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient.

Une nouvelle équipe est arrivée en 1985 au BAL, découvrant dans la programmation budgétaire, que des crédits étaient donnés à des établissements confessionnels pour la promotion du français.

Ces subventions tournaient chaque année autour de 150 000 francs pour une quinzaine d'établissements en Galilée. Sur place, le responsable du BAL a remarqué que certains établissements continuaient à recevoir des subventions sans faire d'efforts particuliers en faveur du français et que d'autres, qui ne recevaient pas de subventions dépensaient une grande énergie dans la promotion du français en étant démunis de tout moyen.

Le programme de subvention ne correspondait pas à la réalité. En fonction des besoins réels un nouveau projet de répartition des subventions a été décidé. Dans les écoles qui voulaient enseigner le français, le matériel élémentaire manquait (un seul livre de français par salle de classe) ; de plus, les professeurs n'étaient pas formés. A côté du programme de subventions, un projet de formation des professeurs a été envisagé ainsi qu'un programme d'allocation de bourses pour permettre aux élèves qui suivaient le français jusqu'au baccalauréat de pouvoir s'inscrire à l'université.

Ces institutions religieuses avaient été complètement négligées alors qu'elles jouent un rôle essentiel dans la promotion du français. Elles accueillent essentiellement des arabes. Elles ont souvent été composées d'une majorité de francophones ou dirigées par des francophones. Elles touchent une population intéressée par la France pour des raisons politiques ou autres, liées à la tradition.

Le souvenir du centre culturel fermé en 1974 était toujours présent dans la population qui a réclamé sa réouverture.

Un tel projet nécessitait la participation financière de plusieurs sous-directions du ministère. Il a fallu attendre un an et demi pour que les crédits soient débloqués et que le projet puisse démarrer.

Le centre culturel a ouvert en 1987 grâce à la conjonction de plusieurs facteurs : la demande émanant de la population locale, la mise à disposition par une institutions religieuses d'un local gratuit, le don d'un mécène (qui a aussi permis par ses dons l'ouverture du centre de l'Alliance française à Jérusalem et le changement de local du centre culturel français de Beer Sheva), pour équiper le centre. Il ne restait à l'Etat français qu'à débloquer un budget relativement minime de fonctionnement.

La décision de réouverture a été prise sur place avec l'accord de l'ambassadeur mais si cette décision n'avait pas correspondue aux objectifs de Paris elle n'aurait pas été approuvée. La décision de créer un centre français dans une ville arabe est une décision politique ; elle a été mûrement réfléchie en fonction de la situation du français dans cette région. Vis-à-vis des autorités israéliennes, toutes les précautions avaient été prises et dès le départ, elles ont été informées de l'opération.

Cette transformation du réseau a été dictée par les nouvelles motivations de la politique culturelle en Israël. Mais celle-ci a dû être poursuivie pour des raisons tout à fait différentes en 1990 : les restrictions budgétaires ont obligé les responsables culturels, en Israël, à faire des économies et à repenser l'application de la politique culturelle décidée en 1985-86.

C) La modification de cette politique en 1990 :

La modification de la politique culturelle française en Israël est la conséquence d'un changement de situation.

Celui-ci a engendré des choix importants dans la répartition de l'enveloppe financière donnée par le ministère et a conduit à la création à Haïfa d'une délégation culturelle plus économique que le fonctionnement d'un centre culturel.

1) Le changement de situation :

Ce changement de situation résulte de plusieurs éléments dont l'un est décisif : la modification de la situation politique à l'intérieur même d'Israël, l'arrivée d'un nouveau conseiller culturel et surtout les restrictions budgétaires importantes.

En 1985-86, la mise en place d'une politique culturelle était aisée car les conditions s'y prêtaient sur le plan de la politique internationale comme sur le plan financier. Les circonstances permettaient l'existence d'une réflexion.

Quand J. Soler a remplacé C. Domenach au poste de conseiller culturel, les règles du jeu étaient bouleversées. Au lieu d'asseoir une politique sur des analyses approfondies, il a fallu d'abord s'occuper des problèmes financiers. La réduction de l'enveloppe de 25 à 30% obligeait le conseiller culturel à prendre ses décisions, non pas en fonction d'une analyse de la situation : poursuivre ou non ce qui avait été commencé, mais en fonction de restrictions budgétaires.

Cette situation est très difficile car le conseiller culturel ne dispose pas d'un laps de temps suffisants pour réaliser un état des lieux ; il doit agir rapidement. De fait, il a pris ses décisions en fonction de ses propres conceptions de l'action culturelle, en ayant à l'esprit les objectifs de la politique culturelle développée depuis 1985. Il n'a pas modifié les grandes lignes de cette politique globale mais l'a adapté par nécessité.

Cette tâche qui consiste à réussir une mutation en période difficile est très intéressante car en cas de succès elle donnera la possibilité de relancer dans l'avenir dans les meilleures conditions possibles notre action culturelle dans ce pays. Elle permet ainsi une continuité de l'action. Le changement était obligatoire pour pouvoir maintenir la présence culturelle de la France en Israël.

2) Les choix qui s'imposent :

La politique, en cours actuellement, consiste à essayer d'adapter la structure en place avec la nouvelle enveloppe financière. L'argent qu'il faut dégager pour faire fonctionner les centres culturels représente le quart de l'enveloppe globale. Une nouvelle étude du réseau des centres a été nécessaire. Dans chaque service, les responsables culturels se sont posés la même question : Quelles activités doivent être absolument maintenues ?

Dans certains domaines, en admettant qu'il est possible de réaliser quelques économies, on ne peut pas tout arrêter. C'est le cas de l'opération Galilée qu'on ne peut pas abandonner en raison des nombreux investissements entrepris depuis plusieurs années.

L'action scientifique est une priorité ministérielle ; des dépenses importantes ont été faites pour permettre une coopération entre les institutions scientifiques françaises et israéliennes. Celles-ci financent elles-mêmes une partie de leur action. C'est un domaine en voie d'expansion auquel on ne peut mettre un terme. Des économies seront cependant obtenues grâce aux financements extérieurs.

En matière d'action linguistique, il faut garder un minimum de ressources car si le financement des établissements qui donnent des cours de français se réduit, des classes entières vont disparaître.

Cependant, le bureau d'action linguistique a perdu tous ses moyens financiers en matière de bourses données aux étudiants pour l'année 1990.

C'est le domaine des échanges artistiques qui va être le plus touché car pour un an, il est possible de tout arrêter sans conséquences irréparables. Ce domaine permettait à des artistes de venir se produire en Israël, et comprenait les budgets de co-réalisation de la production artistique locale. Les projets de co-production avec des partenaires israéliens sont devenus rares pour l'année 1990.

Dans le réseau des centres culturels, l'analyse montrait que si la subvention baissait, pour certains, la fermeture était assurée. Le conseiller culturel a donc reconduit le budget de 1989 en 1990 mais la réflexion sur le réseau était inévitable, or seule la situation de Haïfa n'avait pas été modifiée.

3) La situation du centre culturel de Haïfa :

Les activités dites régulières n'attiraient que peu de monde (bibliothèque ou séances de cinéma). De plus, la municipalité n'avait jamais manifesté d'intérêt particulier pour ce centre. Elle n'a jamais prêté de salles gratuitement ou pris en charge une partie des frais des spectacles. Les coproductions se réalisaient avec les responsables des institutions culturelles privées. Les frais de fonctionnement du centre (locaux et salaires du personnel) s'élevaient au dessus de la subvention du ministère. Les cours ne marchaient pas très bien avec moins de 200 élèves en moyenne ce qui est peu pour une ville de 500 000 habitants. Les cours dans les annexes coûtaient souvent plus chers qu'ils ne rapportaient.

Cette mauvaise situation a conduit à la réorganisation du centre : l'idée a été de garder les cours comme structure possible mais de les faire fonctionner pour eux-mêmes mais qu'ils n'entretiennent plus le fonctionnement du centre. La subvention ne sert uniquement qu'à l'action culturelle. C'est la création d'une structure différente d'un centre culturel que l'on appelle une délégation à l'action culturelle. Cette solution ressemble à ce qui avait été prévu pour Beer Sheva. Elle consiste en l'existence d'un délégué autonome et d'un secrétariat établis sur place (ville ou région) chargé de l'action culturelle. Il dispose d'une ligne budgétaire. Cette nouvelle structure va s'installer dans les locaux du Consulat qui se trouve à Haïfa. Le consul met le bâtiment à disposition de la délégation pour le franc symbolique. Les frais sont donc très réduits.

Cette solution proposée à Paris a été acceptée. Elle permet de récupérer le budget du centre de Haïfa et de l'utiliser complètement pour une action culturelle, au sein de la même ville. Elle évite de dépenser cet argent dans le fonctionnement d'une structure lourde. Dès septembre 1990, la délégation entrera en fonction.

C'est un peu tout !

CONCLUSION

C'est grâce à une analyse du fonctionnement des centres culturels français que les responsables culturels en poste en Israël ont pu définir une nouvelle politique culturelle. Ces centres constituent le noyau de toutes nos actions culturelles.

L'avenir du réseau des centres et celui d'une présence française en Israël sont difficilement prévisibles en raison de la situation politique du pays.

Si la situation de tension actuelle continue, notre action ira en se banalisant car elle ne rencontrera plus assez de réceptivité de la part de la population locale.

Si des changements surviennent, deux solutions sont possibles : le dialogue avec les palestiniens, auquel cas la France aura la chance d'avoir un rôle intéressant à jouer sur le plan culturel ; autre solution : la radicalisation des positions, auquel cas les rapports franco-israéliens semblent compromis ainsi que l'action culturelle française dans ce pays.

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Cette bibliographie recense les ouvrages de base sur l'action culturelle française à l'étranger ; les autres m'ont permis de percevoir de façon précise les rapports complexes établis par les relations culturelles internationales entre les pays du monde. Comme on peut le constater, peu de livres sont consacrés exclusivement aux centres et instituts culturels français à l'étranger.

Cette bibliographie ne constitue pas un répertoire exhaustif. La forme et la structure des références sont celles recommandées par la norme AFNOR Z44-005 de décembre 1987.

Nous avons choisi de regrouper les références par thèmes, de séparer à l'intérieur les monographies, des revues et articles de périodiques. Les références sont alors classées par ordre alphabétique.

Nous nous sommes efforcés de présenter des têtes de chapitres suffisamment explicites pour la compréhension de la démarche.

PLAN DE CLASSEMENT

I LES RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

II L'ACTION CULTURELLE EXTERIEURE DE LA FRANCE

- 1) Généralités
- 2) La politique culturelle extérieure de la France
- 3) Les centres culturels français à l'étranger
- 4) La francophonie, la langue et le culture
- 5) L'image de la France à l'étranger
- 6) Les dépenses culturelles extérieures de l'Etat

PRESENTATION

I LES RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

Monographies

CONSEIL DE L'EUROPE . Education et culture : réflexions sur la politique culturelle et la recherche . Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1978 . 92p.

DOLLOT, Louis . Les relations culturelles internationales . Paris : PUF, 1964 . 128p . Que sais-je?

FABRIZIO, Claude . Essai d'analyse sur la problématique culturelle mondiale et esquisse d'une prospective mondiale du développement culturel : groupe de réflexion en vue de la préparation de la deuxième conférence mondiale sur les politiques culturelles . Paris : UNESCO, 22-25 juin 1981 . 48p.

GHAZALI, E . Contribution à l'étude des accords culturels : vers un droit international de la culture . Thèse doct. droit : Université de Grenoble II, 1978 .

HENRY, Paul Marc et KOSSOU, Basile . La dimension culturelle du développement : une étude conjointe CEE/UNESCO . Paris : UNESCO, 1985 . 171p . Cauris-Essais.

INSTITUT D'ETUDES DU DEVELOPPEMENT (Genève) . Le savoir et le faire : relations interculturelles, développement . Paris : PUF, 1975 . 198p. Cahiers de l'institut d'études du développement ; 2 .

MERLE, M . Sociologie des relations internationales . Paris : Dalloz, 1988 . 560p.

PORTELLI, Patricia . La notion interculturelle dans les sociétés contemporaines à travers quelques études et publications de l'UNESCO . (s.l.) : (s.n.), 1981 . 72p.

SALON, Albert . Vocabulaire critique des relations internationales dans le domaine culturel, scientifique et de la coopération . 1978 . 136p.

UNESCO . Introduction aux études interculturelles : esquisse d'un projet pour l'élucidation et la promotion de la communication entre les cultures . 1980 . 225p.

UNESCO . Réflexions préalables sur les politiques culturelles . Paris : UNESCO, 1965 . 50p.

Revue et articles de périodiques

Bilan des rencontres entre les communautés culturelles de l'Afrique, de l'Europe et du monde arabe . Bulletin d'information de la commission française pour l'UNESCO, mai 1982, n°44, 92p.

CALVET, Luis-Jean . Les états et leurs politiques linguistiques . Universalia, 1986, pp 93-96.

CHAIX, Jean-François . Intellocircus . les Nouvelles Littéraires, 16 juin 1982, p 49.

COSTE, Gérard . Les relations culturelles : Le temps des exotismes est révolu . Le Monde, 10 avril 1982

Culture et développement (dossier) . Le Monde, 20 mars 1982, pp 1-2.

Les rencontres d'Hydra . Les Nouvelles Littéraires, 2 juin 1982, pp 20-21.

II L'ACTION CULTURELLE EXTERIEURE DE LA FRANCE

1) GENERALITES :

Monographies

BALOUS, S . L'action culturelle de la France dans le monde . Paris : PUF, 1970 . 190p.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (Paris) . L'exportation des productions littéraires et artistiques françaises : avis adopté par le Conseil Economique et Social des 9 et 10 mars 1976 sur le rapport de Monsieur C. Payement . Paris : J.O., 1976 . 179p . Avis et rapport du Conseil Economique et Social, n°9.

DILLESEGER, MP . La diffusion du livre français à l'étranger et l'intervention des pouvoirs publics . Villeurbanne : E.N.S.B., 1984 . 98p.

FONTAINE, Nicole . La diffusion de la culture par le livre et les revues : avis adopté par le Conseil Economique et Social . Paris : Conseil Economique et Social, 1983.

FRANCE . Ministère du Commerce extérieur et du tourisme . Ministère des Relations Extérieures . Ministère de la Culture . Le livre français dans le monde . Paris : Centre français du Commerce extérieur, 1984 . 114p.

MONTASSIER, Gérard . Le fait culturel : les créateurs, l'industrie culturelle, la culture, pourquoi faire et pour qui . Paris : Fayard, 1980 . Témoignage sur notre temps.

RIGAUD, Jacques . Les relations culturelles extérieures : rapport au Ministre des Affaires Etrangères . Paris : La Documentation française, 1980 . 112p.

SALON, Albert . L'action culturelle de la France dans le monde : analyse critique . Thèse doct. Lettres : Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1981 . 2015p.

publié sous forme résumée :

. Paris : Nathan, 1983 . 160p .
Collection francophonie.

Revue et articles de périodiques

L'action culturelle de la France à l'étranger .
Actualités- Service . Premier Ministre . Service
d'information et de diffusion, 1980, n°348, 4p.

BOURGOIS, Jean-Manuel . Pour un grand dessein . Le Monde,
18 novembre 1982.

JAFFRAY, Patricia . L'exportation du livre français .
Livres-Hebdo, 2 décembre 1980, n°43, pp 77-90.

LABAKI, Georges . La présence culturelle française au Proche-Orient . Universalia, 1989, pp 338-340.

OFFREDO, Jean . Quelle politique pour le livre français à l'étranger ? . Le Monde, 27 mars 1982.

2) LA POLITIQUE CULTURELLE EXTERIEURE DE LA FRANCE :

Monographies

BOISBERRANGER, Jean du . Domaine et instruments de la politique étrangère de la France . Paris : La Documentation française. 1975 . Notes et études documentaires .

BOUVERESSE, M . Coopération ou dépendance : l'exemple de la coopération culturelle franco-centrafricaine . Thèse doct. droit : Université d'Aix-Marseille III, 1980.

DANIEL, G . Regards sur la politique culturelle méditerranéenne de la France 1981-1985 : rapport de mission au Ministère de la Culture, service des affaires internationales.

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (Paris) . La politique culturelle de la France à l'étranger . Paris : ENA, 1979 . 64p . Séminaire "le développement culturel de la France", groupe 4.

FRANCE . Ministère de la Coopération . La politique culturelle du Ministère de la Coopération . Paris : Ministère de la Coopération, 1981 . 103p.

FRANCE . Ministère des Affaires étrangères . Les relations culturelles extérieures . Paris : La Documentation française, 1980 .

FRANCE . Ministère des Affaires étrangères. Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques . Textes d'intérêt général concernant l'action de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques . Paris : La Documentation française, 1972 . 31p.

FRANCE . Ministère des Relations extérieures . Direction générale des Relations culturelles, scientifique et techniques . Le projet culturel extérieur de la France . Paris : La Documentation française, 1984 . 150p.

FRANCE . ministère des Relations extérieures . Direction générale des relations culturelles . Le projet culturel extérieur : proposition du directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques du Ministère des Relations extérieures . Paris : La Documentation française, 1982 . 232p.

FRANCE . Secrétariat général du gouvernement . Le projet culturel extérieur : communiqué de Claude Cheysson, 19 octobre 1983 . Paris : La Documentation française, 1983.

PERICARD, M . La politique audiovisuelle extérieure de la France : rapport au Premier Ministre, 30 décembre 1987 . Paris : La Documentation française, 1988 . 269p . Collection rapports officiels.

Revue et articles de périodiques

DELEHEDE, André . La politique culturelle extérieure de la France . Après-Demain, mars-avril 1981, n°232-233, pp 36-39.

3) LES CENTRES CULTURELS FRANCAIS A L'ETRANGER :

Monographies

CHEVAL, O et GREMION, P . Une culture tamisée : les centres et instituts culturels français en Europe . Paris : CN.R.S.. 1980 . 138p.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ADMINISTRATION . Les établissements culturels français à l'étranger . Paris : ENA. 1971 . 45p . Séminaires "affaires internationales".

HADJOPOULO, Catherine ET VOLTZENLOGEL, Bernard . Les bibliothèques des centres culturels français en Europe occidentale . Mémoire de fin d'étude . Villeurbanne : E.N.S.B., 1980 . 138p.

RAPATEL-SANTONOCITO, Livia . Quel rôle pour la bibliothèque de l'institut français de Naples dans la politique française du livre à l'étranger ? . Mémoire de fin d'études . Villeurbanne : E.N.S.B., 1988.

revues et articles de périodiques

BALTA, P et WETZ, J et POMONTI, JC . Les centres culturels français : Allemagne fédérale, Alger, Nairobi . Le Monde de l'Education, 1979, n°54, pp 26-30.

4) LA FRANCOPHONIE, LA LANGUE ET LA CULTURE :

Monographie

BEAUCE, Thierry de . Nouveau discours sur l'universalité de la langue française . Paris : Gallimard, 1988 . 248p.

BLANCPAIN, Marc et REBOULLET, André . Une langue : le français aujourd'hui dans le monde . Paris : Hachette, 1976 . 328p.

CHAUDENSON, Robrt . 1989, vers une révolution francophone ? . Paris : l'Harmattan, 1989 . 224p.

DENIAU, Xavier . La francophonie . Paris : PUF, 1983 . 127p . Que sais-je ?

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION . La francophonie et l'action extérieure de la France . Paris : ENA, 1981 . 105p . Séminaires "administration générale" ; groupe 2.

FRANCE . Haut Conseil de la Francophonie présidé par le Président de la République. Etat de la francophonie dans le monde . Paris : La Documentation française, 1986 . 373p.

LEGER, Jean-Marc . La francophonie : grand dessein, grande ambiguïté . Paris : Nathan : Huturbise, 1987 . 241p.

RICHNER, Suzanne . Documentation et francophonie . Paris : La Documentation française, 1989 . 152p.

SAINT ROBERT, Philippe de . La cause du français : du service de la langue française à la naissance de la francophonie . Paris : La Place royale, 1987 . 64p.

Revue et articles de périodiques

COUTEAUX, Paul Marie . Livre et francophonie . Lettres, septembre-octobre 198, n°16, pp 3-7.

L'enseignement dans les établissements culturels à l'étranger . Réseau, 13 décembre 1987, n°13-14, 20p.

Francophonie d'hier et d'aujourd'hui . Regards sur l'actualité, février 1985, n°108, pp 27-42.

DOMENACH, Jean-Marie . Essor ou déclin de la culture française . Revue des sciences morales et politiques, 1986, n°1, 7p.

DRUON, Maurice . L'influence de la culture française, conditions de son essor et rôle de l'Etat . Revue des sciences morales et politiques, 1986, n°1, pp21-23.

5) L'IMAGE DE LA FRANCE A L'ETRANGER :

Monographie

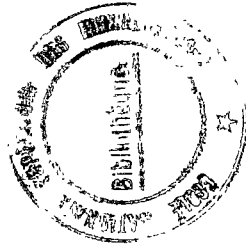
AIR-FRANCE . L'image d'Air-France aux Etats-Unis . Paris : PUF, 1980.

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (Paris) . L'image de la France et ses répercussions sur sa politique étrangère . Paris : ENA, 1981 . 91p . Séminaires "le développement culturel de la France ; groupe 11.

Revue et articles de périodiques

CALAN, Pierre de . Le rayonnement de la France . Communautés et continents, janvier-mars 1972.

HOFFMANN, Stanley . La France dans le monde . Commentaire, automne-hiver 1979.



MURCIER, Alain . Le monde juge la France . L'Expansion,
5-18 septembre 1980.

SERIGNAN, Marc . La France dans le monde : déclin ou
renouveau .Après-Demain, mars-avril 1981, n°232-233.

6) LES DEPENSES CULTURELLES EXTERIEURES DE L'ETAT :

Monographie

FRANCE . Etat récapitulatif des crédits concourant au
développement de la langue française et à la défense
de la francophonie : application de l'article 102 de
la loi de finance pour 1987, n°86-1317 du 30
décembre 1986 . Paris : Imprimerie Nationale,1989 .
26p.

FRANCE . Ministère de la Culture et de la Communication .
Service des études et des recherches . Des chiffres
pour la culture . Paris : La Documentation
française, 1980.

Revue et articles de périodiques

Les dépenses culturelles des Ministères .Développement
culturel, mars 1987, n°69, 4p.



* 9 5 8 2 2 3 1 *